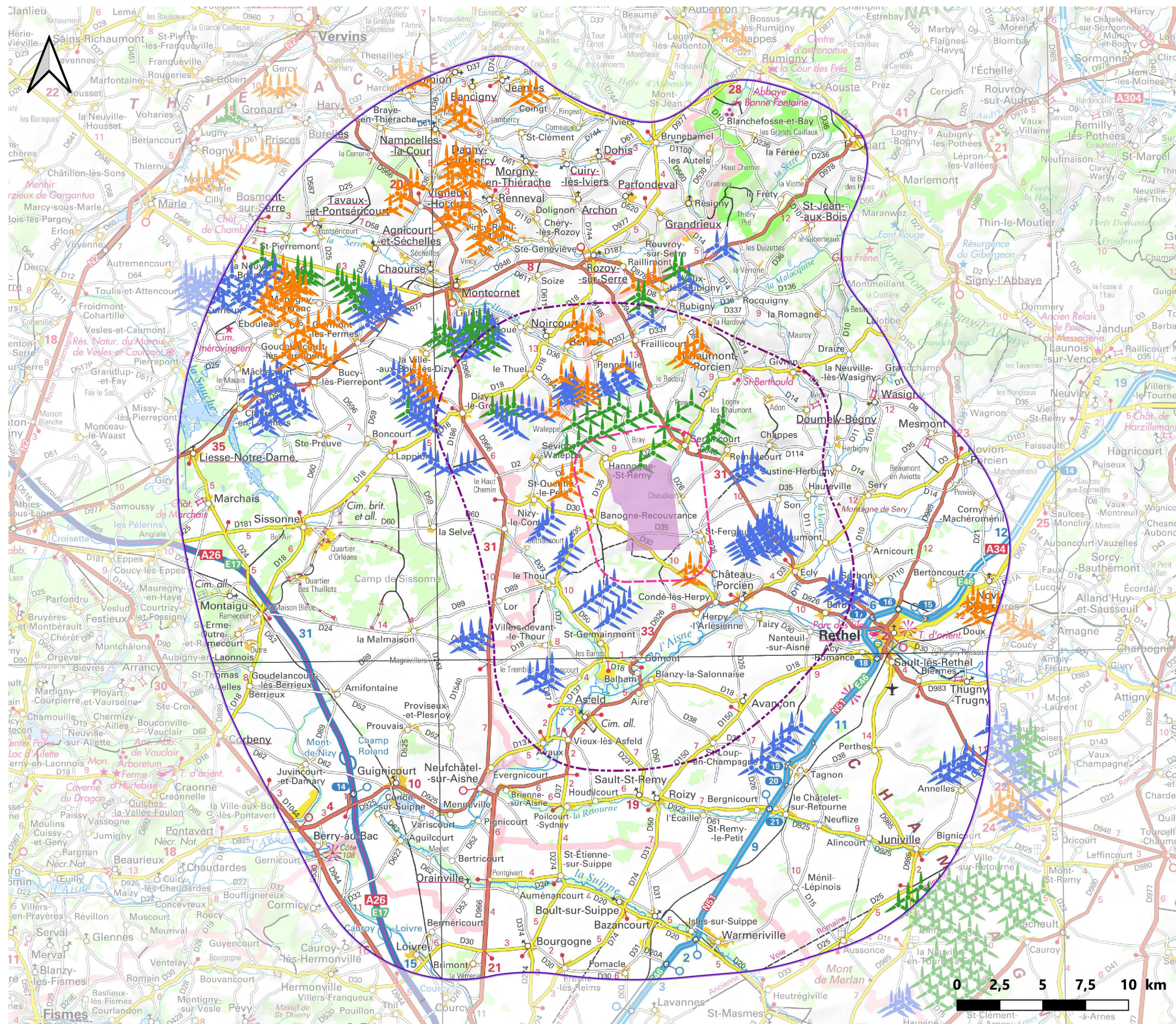


4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

ETAT INITIAL





Contexte éolien



Avril 2025

Sources : IGN 100®, Région HdF, Région GE

Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Éloignée

Contexte éolien

En instruction

Raccordé / construite

Autorisé



4.1. Contexte éolien

N°	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur max (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle et direction
Aire d'étude immédiate				
1	HSR	23	174	326 m N
2	Terres aux bois	4	180	949 m SE
Aire d'étude rapprochée				
3	Portes du Porcien	5	180	1,4 km NO
4	Saint Germainmont nord	5	144	1,8 km SO
5	Saint Germainmont sud	5	144	2,9 km S
6	La Motelle	8	150	3,2 km O
7	Saint Lade	5	130	3,4 km SE
8	Chappes Remaucourt	6	150	3,8 km SE
9	Plaines du Porcien 2	5	125	4,0 km SE
10	Balossiers	5	150	4,3 km N
11	Beaumont sud	2	200	4,4 km NO
12	La Terre de Baumont	10	145	4,7 km NO
13	Renneville	9	150	4,7 km N
14	Plaines du Porcien 1	5	125	4,7 km E
15	Sévigny Waleppe nord	4	145	4,9 km NO
16	Myosotis	12	180	4,9 km E
17	Sévigny Waleppe sud	5	145	5,7 km NO
18	Beaumont nord	2	180	5,9 km NO
19	Sévigny Waleppe	5	150	6,4 km NO
20	Quatre peupliers	6	180	6,0 km N
21	Montigny la cour	7	150	7,6 km O
22	Vallée bleue	6	180	7,7 km N
23	Cote du moulin	7	150	7,8 km SO
24	Hotte	8	150	8,1 km N
25	Orles de la Tomelle	5	150	8,9 km SE
26	Mont de Gerson 2	5	150	9,0 km SE
27	La plaine de bois Lislet	5	135	9,7 km NO
28	Les grands bails	1	180	9,8 km NO
29	Mont de Gerson 1	3	125	10,2 km NO

N°	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur max (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle et direction
30	Les blanches fosses	3	165	10,2 km NO
Aire d'étude éloignée				
31	Tiérarche	6	130	9,1 km N
32	La Malmaison	6	145	9,6 km SO
33	Raillimont	3	150	10,2 km N
34	Bois Lislet	2	145	10,3 km NO
35	Lislet 2	6	125	10,4 km NO
36	Lislet 1	7	165	10,4 km NO
37	Carreau Manceau 1	5	150	10,5 km O
38	Carreau Manceau 2	8	150	10,6 km O
39	Les blanches fosses	5	165	10,7 km NO
40	Chemin de la ville aux bois	5	180	10,9 km NO
41	Mont de Saint Loup 1	10	150	12,0 km SE
42	Carreau Manceau 4	3	150	12,0 km O
43	Parc du Château	5	165	12,1 km NO
44	La ville aux bos les Dizy	4	150	12,4 km NO
45	Valiettes	8	200	14,8 km N
46	Chaourse	8	150	15,3 km NO
47	Epine Marie Madeleine	12	150	16,2 km NO
48	Cerisiers	7	200	16,9 km NO
49	Gaudines	5	180	17,0 km E
50	Rougemont	14	206	17,1 km NO
51	Epine Marie Madeleine (extension)	7	171	17,5 km NO
52	Champagne Picarde	22	185	18,5 km O
53	Les Haudicourts	13	200	18,6 km NO
54	Meiller	6	200	19,5 NO
55	NITIS 2	5	150	19,7 km SE
56	NITIS 1	5	150	19,9 km SE
57	L'esperance 2	3	165	20,4 km NO
58	L'esperance	3	165	20,4 km NO
59	La Bacoulette	11	180	20,6 km NO

N°	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur max (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle et direction
60	Seuil Mont Laurent	5	125	20,6 km E
61	Saint Pierremont	4	180	21,3 km NO
62	Le grand cerisier	9	180	21,9 km NO
63	Les grands bois	6	140	22,4 km NO
64	Goudelancourt	7	150	22,8 km NO
65	Mont des quatre Faux	63	180	23,9 km SE
66	Le blanc mont	6	144	24,3 km NO

x	Parc éolien en service
x	Parc éolien autorisé
x	Parc éolien en instruction

Avec 66 parcs éoliens dont 38 en fonctionnement, 7 autorisés et 21 en instruction, l’objet éolien apparaît comme un motif très présent dans le paysage. Toutefois, celui-ci n’est pas réparti de manière homogène dans les aires d’études. Une forte concentration de parcs suit une ligne nord-ouest/sud-est. La majorité des parcs relevés ci-dessus sont implantés sur cet axe. Les zones sud-ouest et nord-est, de l’aire d’étude éloignée principalement, sont relativement exemptes de motifs éoliens. La présence de la ville de Reims et de son radar sont une des raisons de cette absence. L’éolien est également peu représenté dans le sud de l’aire d’étude rapprochée

Les parcs en instructions se concentrent essentiellement au nord-ouest des aires d’études, quand les parcs en service sont implantés de manière homogène le long de l’axe nord-ouest/sud-est décrit plus haut.

Dans ce contexte, la zone d’implantation potentielle du projet de Croix-Langlet est située au cœur de l’axe NO/SE. Elle est située au milieu d’une zone presque exempte d’éoliennes (seuls deux parcs sont relevés dans l’aire d’étude immédiate, dont un en instruction et l’autre autorisé). Si le contexte éolien est déjà dense, la localisation de la zone d’implantation est pertinente puisqu’elle s’inscrira dans la continuité des parcs existants et viendra combler un vide.



4.2. Effets cumulés et motif éolien



Fig. 25 : Au croisement entre les GR à l'est de l'aire d'étude rapprochée. Au premier plan, le parc de Chappes-Remaucourt.

ENJEUX

Avec 66 parcs recensés sur l'ensemble des trois aires d'étude dont 38 en service, le motif éolien est bien présent dans le paysage. S'il n'est pas implanté de manière homogène dans les aires d'études, le motif éolien est très implanté sur un axe nord-ouest/sud-est. L'enjeu lié au motif éolien est fort.

SENSIBILITÉS

D'une manière générale, les inter-visibilités entre parcs sont fréquentes. Elles le sont pour plusieurs raisons. Le motif éolien est généralement visible depuis les plateaux agricoles où les vues ouvertes sont fréquentes et les parcs éoliens sont la plupart du temps implantés sur ces plateaux. Ainsi, au pied des parcs éoliens, il n'est pas rare d'apercevoir d'autres parcs éoliens à différentes échelles de distance. Néanmoins, la zone d'implantation potentielle est située dans un espace exempt d'autres parcs. Ainsi, les motifs visibles à l'arrière plan du parc de Saint-Fergeux le seront à une distance moyenne. L'échelle entre le parc de Saint-Fergeux et les autres éoliennes sera différente ce qui garantira une bonne lisibilité du motif.

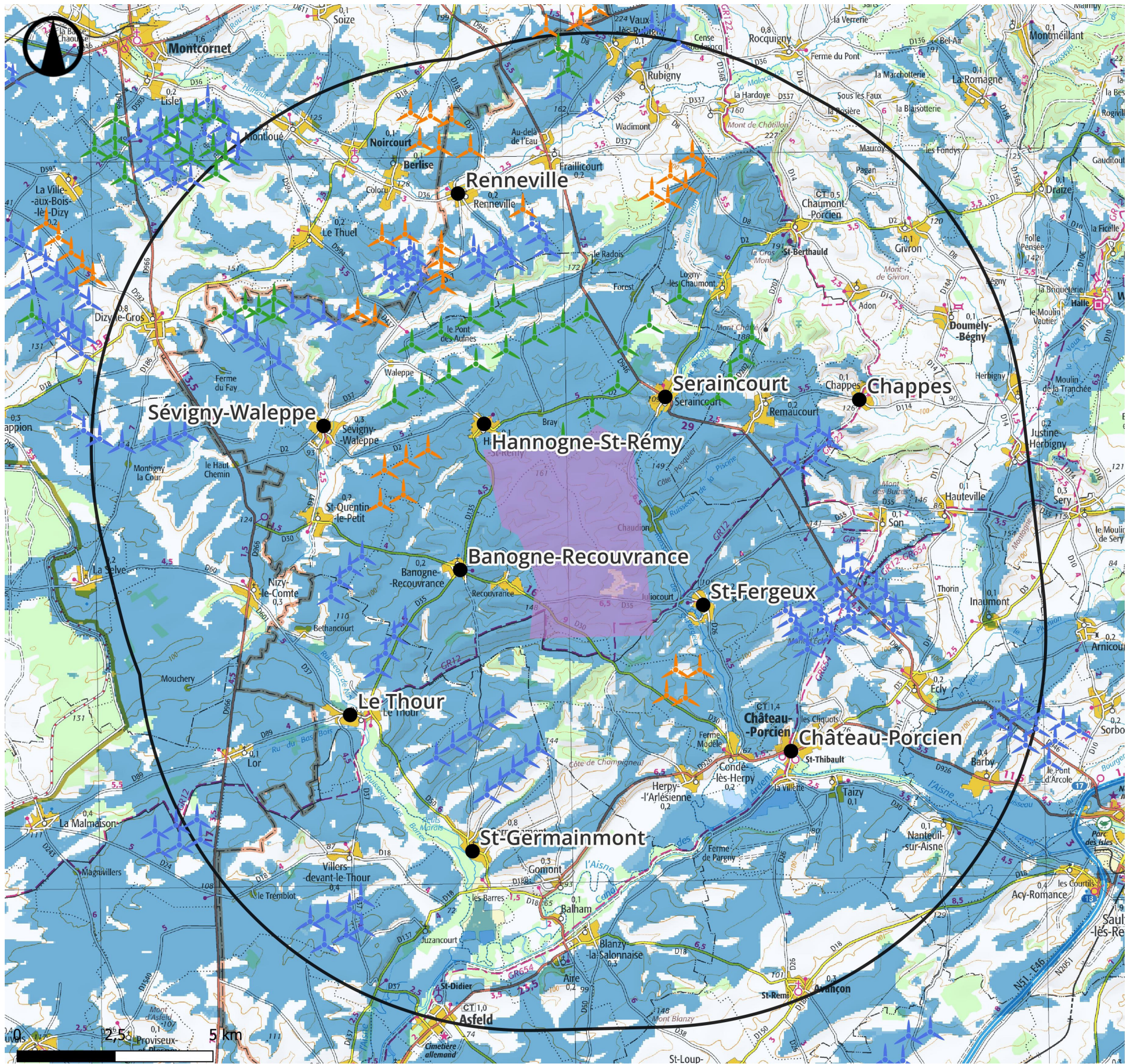
Depuis l'implantation, les visibilitées en direction du nord-ouest ou du sud-est seront sensiblement plus occupées par l'éolien qu'en direction du sud ou du nord-est, où le motif est bien moins présent. Les sensibilités sont relevées comme moyennes.



Fig. 26 : Vue en direction de la ZIP depuis la route communale au nord de Gomont, dans l'AER



Fig. 27 : Vue en direction de la ZIP depuis la sortie sud du Thuel



Communes

Identification de la respiration visuelle



Avril 2025

Sources : IGN 100®, Geo2France, Bd Alti, CLC18

Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Tampon ZIP
- Tampon 10 km
- Contexte éolien
 - Raccordé / construite
 - Autorisé
 - En instruction
- Zone de visibilité théorique
 - Zone de visibilité potentielle

4.3. Respiration visuelle

4.3.a. Méthode et principe

Selon le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020), « un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens », caractérisé par un angle et une profondeur de champ. L'angle correspondant à la vision binoculaire humaine est de 120°. Celui-ci sous-entend l'immobilisation du regard de la part de l'observateur. Compte tenu de sa mobilité, pour qu'un espace de respiration soit acceptable, il est donc recommandé que cette valeur d'angle soit supérieure à 120°, de l'ordre de 160°. Ainsi, un angle minimal de 160° sans éoliennes est recommandé pour assurer une « respiration visuelle ».

Pour le projet éolien de Saint-Fergeux, dix lieux de vie (villes, villages, hameaux, etc.) ont été retenus afin d'identifier leurs espaces de respiration. Ils répondent à différents critères :

- Présence de visibilité théoriques ;
- Présence d'un bâti discontinu ;
- Localisation <10km du projet éolien.

Ces lieux de vie seront étudiés de nouveau dans l'analyse plus détaillée de la saturation visuelle liée aux impacts du projet.

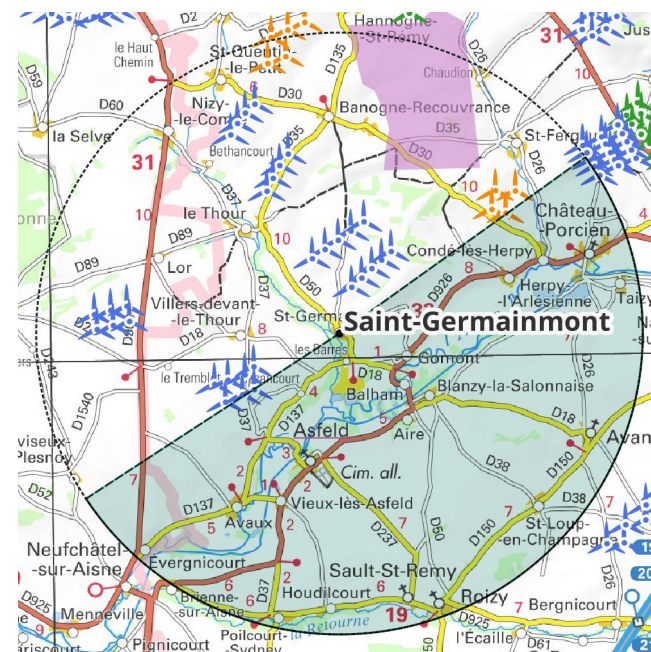
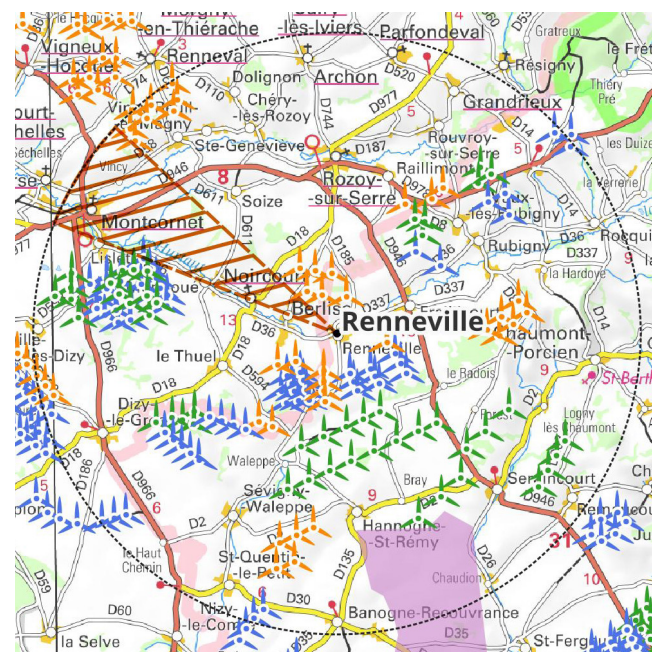
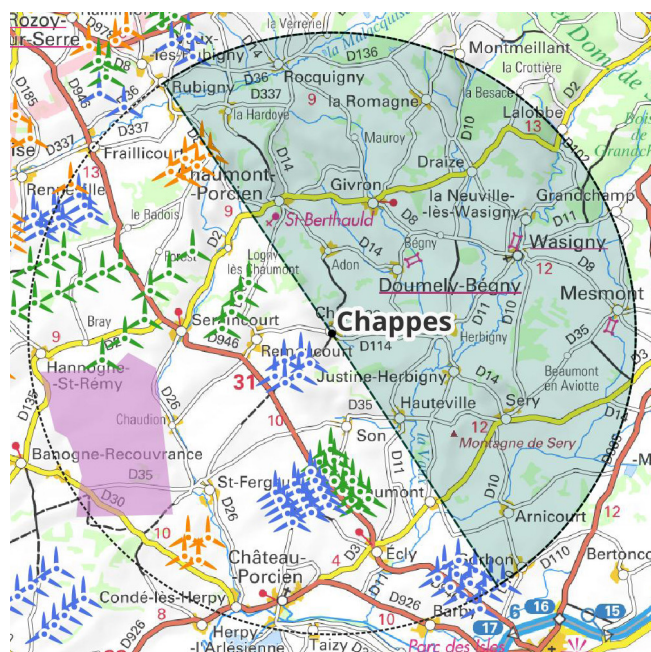
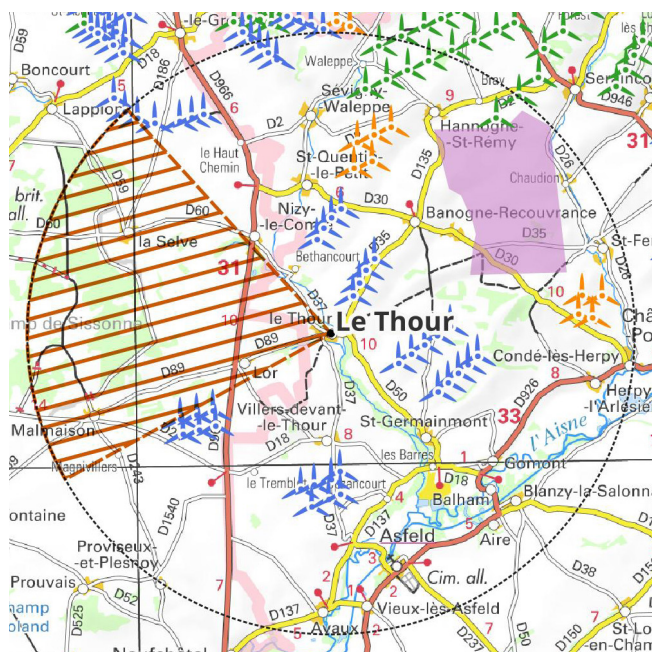
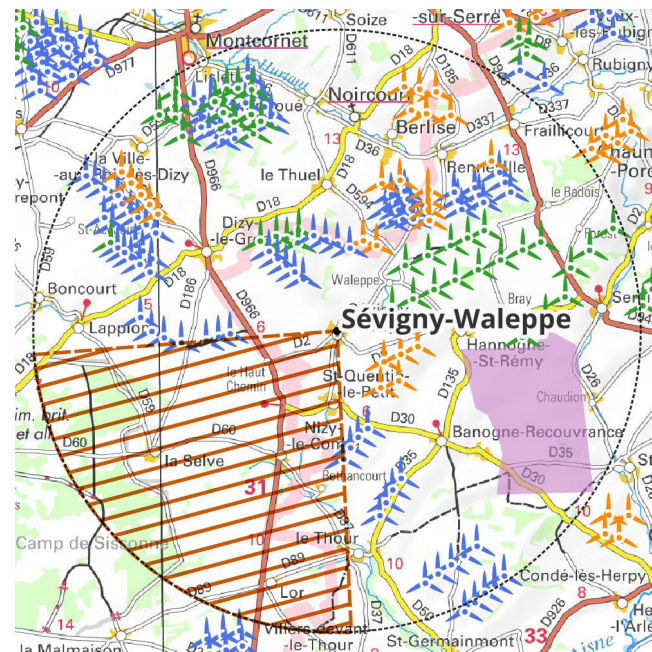
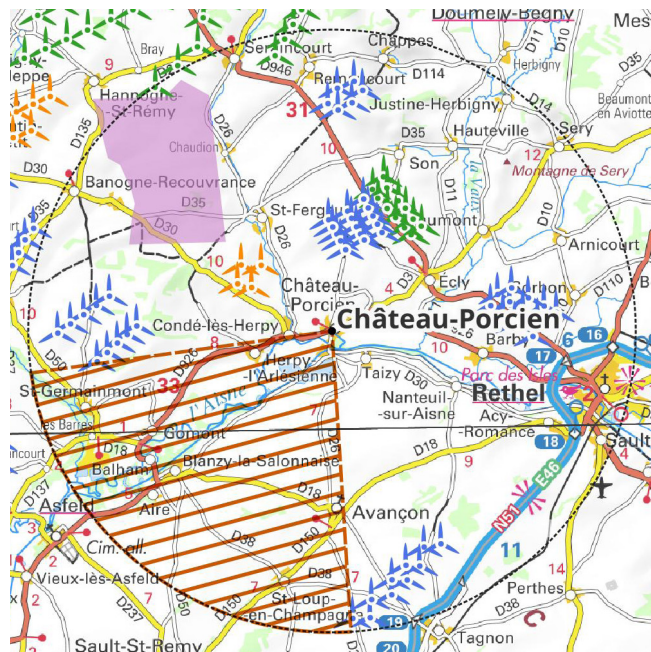
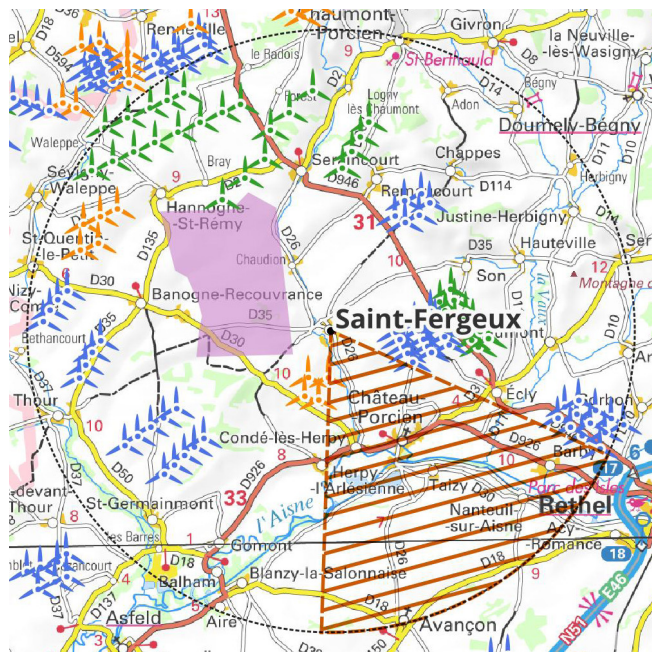
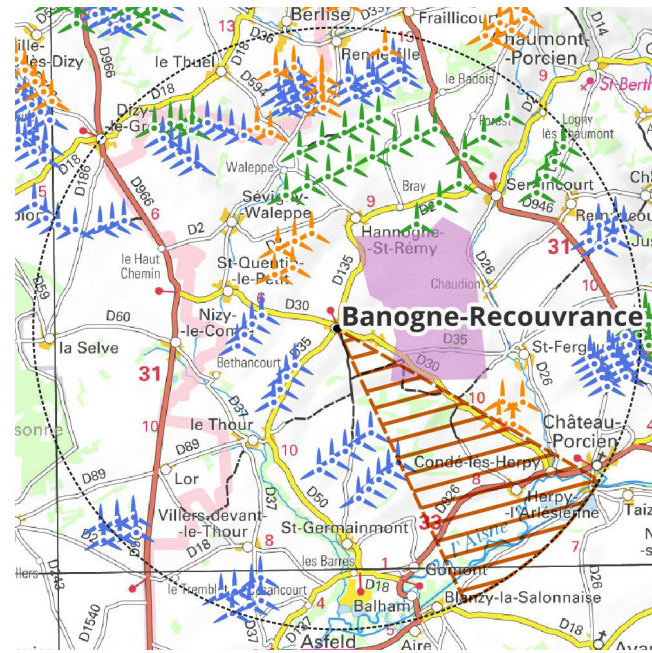
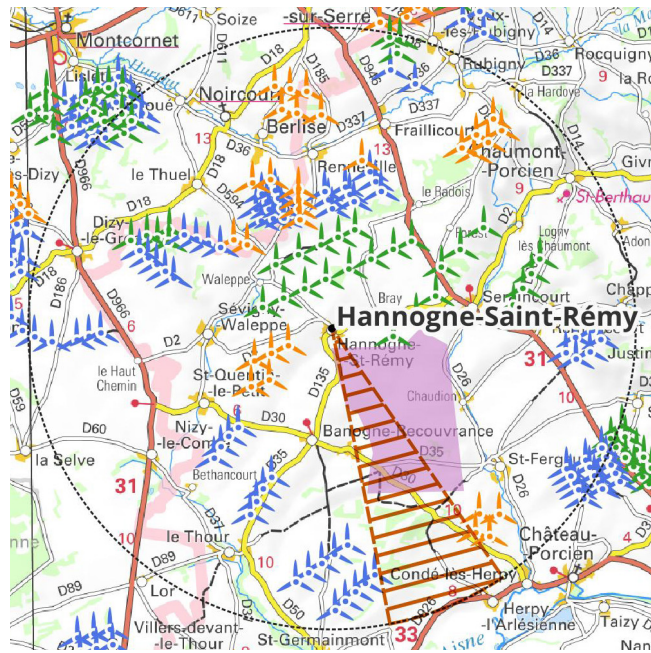
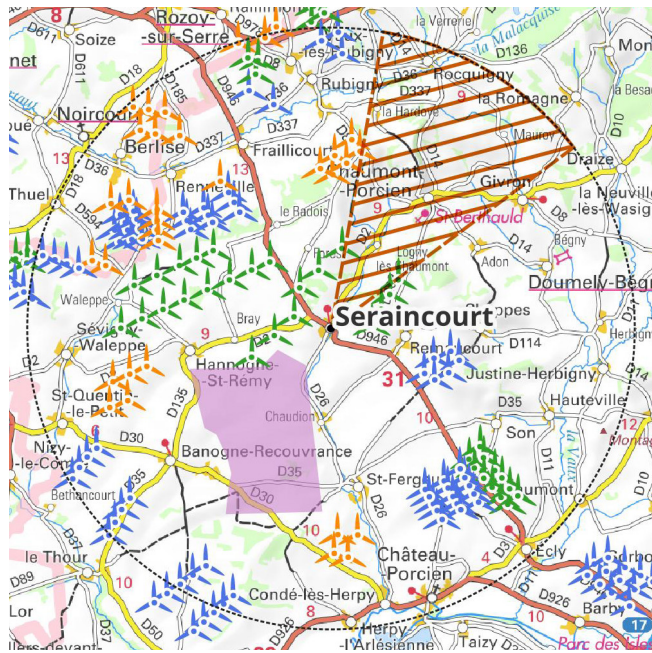
Ainsi, pour chaque lieux de vie étudié, les angles supérieurs à 120° sont matérialisés. Le choix a été d'identifier également à cette phase du projet les angles dont la mesure est comprise entre 90 et 120°.

La superposition des angles de respiration et de la zone d'implantation potentielle autorise une première estimation de l'incidence potentielle du projet éolien sur la respiration visuelle.

En effet, si la zone d'implantation potentielle se trouve dans un angle de respiration visuelle, le projet éolien peut être amené à entraîner une diminution de celui-ci.

En revanche, si la zone d'implantation potentielle est en dehors du plus grand angle de respiration visuelle d'une commune, celui-ci sera préservé. Dans ce second cas, le projet peut soit s'inscrire dans un angle déjà occupé, soit agrandir un angle d'occupation existant et réduire un espace exempt de champs éoliens, bien qu'inférieure à 120°.

Ici, nous raisonnons sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (relief, végétation, bâti...). Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné (10 km) est pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse majorante ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer les espaces de respiration visuelle, sans minimiser les impacts.



Identification des espaces de respiration



Mars 2023

Sources : IGN 100®, DREAL Hts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Contexte éolien

✈ En fonctionnement

✈ Accordés

✈ En instruction

Etude de la saturation

● Commune

Tampon 10km

Respiration visuelle

Angle inférieur ou égal à 90°

Angle supérieur ou égal à 120°

État initial

59

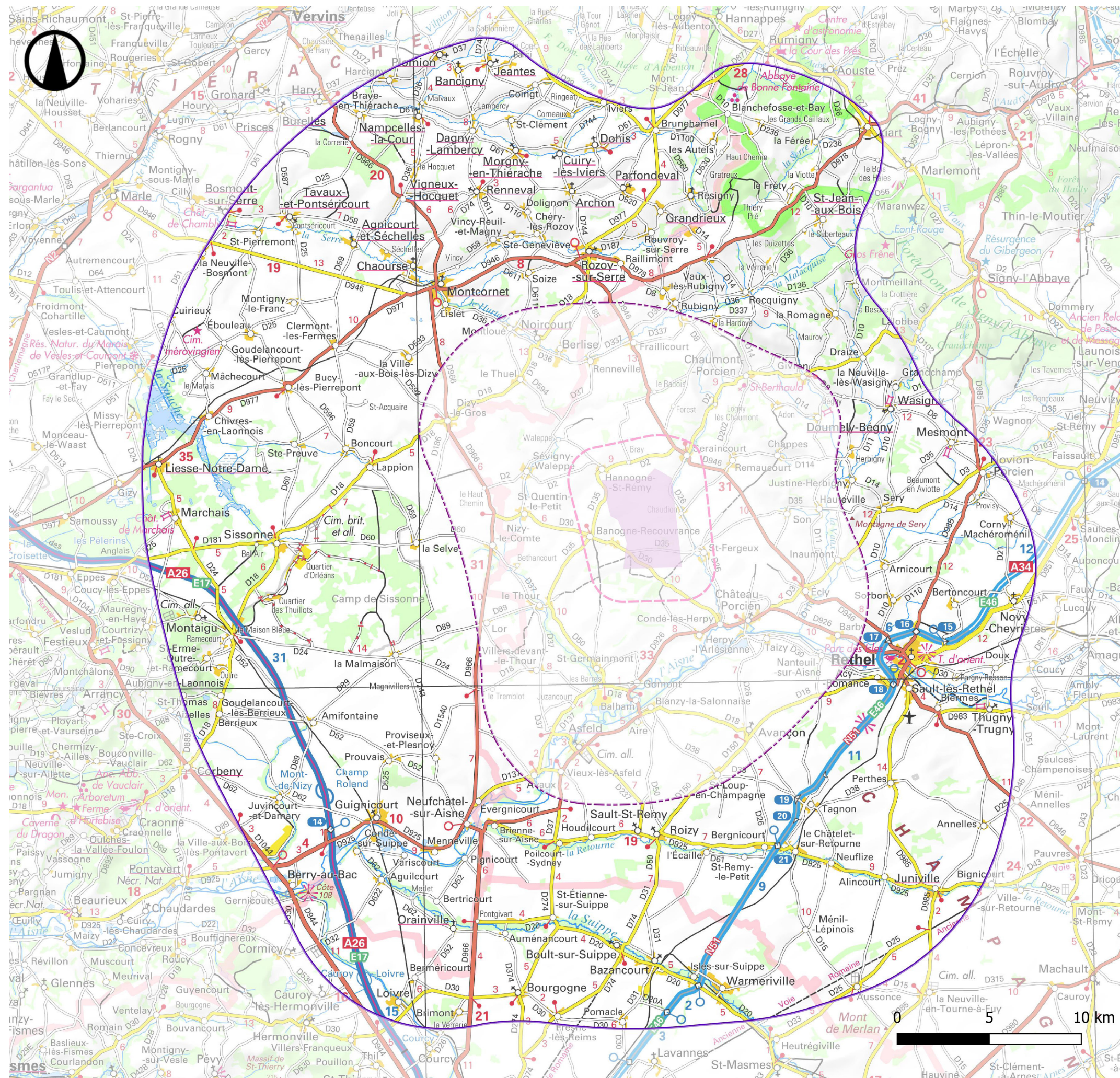
4.3.b. Analyse de la respiration visuelle et incidence du projet

Les cartes ci-contre analysent la respiration visuelle depuis dix communes situées à proximité du projet éolien de Saint-Fergeux. Le premier constat est un contexte éolien fort qui laisse peu d'espaces de respirations depuis les communes étudiées. Huit communes sur dix présentent un angle de respiration maximal inférieur à 90°. Les communes de Chappes et de Saint-Germainmont bénéficient, elles, d'angles de respirations convenables, ouverts sur plus de 160°.

La zone d'implantation potentielle, à la forme plus ou moins rectangulaire, est présente uniquement dans deux angles de respirations : celle de Hanogne-St-Rémy, dont elle occupe toute la largeur, ainsi que celle de Banogne-Recouvrance, où elle n'occupe qu'une petite partie de la respiration maximale.

Si les angles d'occupation peuvent varier fortement en raison de la localisation des communes, les cartes ci-contre montrent que le contexte éolien préexistant des lieux de vie semble peu impacté par le projet éolien de Saint-Fergeux. En effet, une seule commune verrait son angle de respiration maximal impacté par l'implantation du projet. Pour les neuf autres, l'implantation se ferait au sein d'un contexte éolien déjà présent. Cela a pour effet une intégration moins impactante des éoliennes dans le paysage.

Il conviendra de réfléchir à la stratégie d'implantation et de définir une variante qui soit la plus judicieuse afin de préserver un équilibre dans la géométrie des parcs, tout en conservant au maximum les espaces de respiration existants. Il est toutefois à rappeler que ces résultats présentés ne prennent pas en compte le relief, ni la végétation, qui seront à considérer dans la réflexion de l'implantation finale.



Aire d'étude éloignée



Août 2023

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

 Immédiate

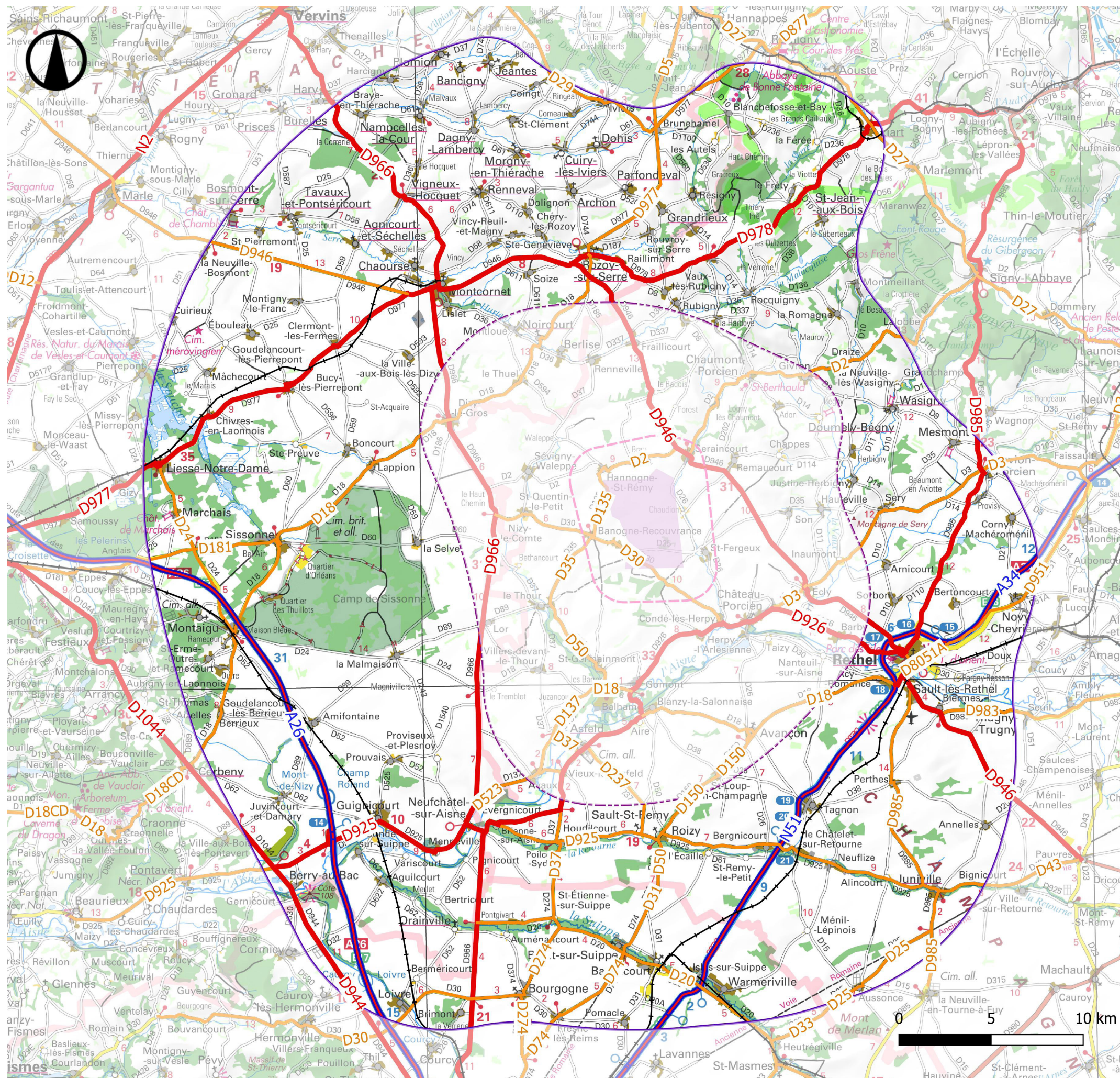
 Rapprochée

 Eloignée

5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)

ETAT INITIAL





Axes de communication



Août 2023

Sources : IGN 100®, Bd alti
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Axes de communication

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Liaison locale
- Voie ferrée

Principaux masques à la perception

- Principaux lieux de vie
- Principaux boisements



5.1. Axes de communication



Fig. 28 : Vue sur l'autoroute A26 depuis la D925 au sud-ouest de Guignicourt

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée se compose d'un important maillage d'axes routiers, principaux et secondaires. La proximité de Reims et de Laon induit la présence d'un dense réseau routier (A26, D944, D1044, D977) desservant ces deux gros pôles urbains (hors secteurs d'étude). Quelques axes principaux desservent la ville de Reims (N51, D946, D926...). D'autres structurent le plateau et relient les communes importantes telles que Moncornet, Rozoy-sur-Serre... (D978) ou encore Asfled, Guignicourt (D926). Au sud et à l'ouest, les agglomérations de Laon, Reims et la vallée de l'Aisne présentent ainsi un réseau viaire très important (réseau qui relie Laon, Reims et Reims). **Les axes de communication représentent un enjeu fort par la densité du maillage et leur grande diversité.**

SENSIBILITÉS

L'autoroute A26 emprunte le sud-ouest de l'aire d'étude éloignée entre Reims et St-Quentin. Enjeu très fort par sa fréquentation, **elle présente de faibles sensibilités vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle**. En effet, sur sa partie nord, elle traverse des paysages relativement boisés, permettant de filtrer les vues en direction du projet. Au sud en revanche, elle traverse des plateaux agricoles ouverts. Quelques fenêtres visuelles se dessinent au-dessus des champs, laissant apparaître de possibles visibilités, dûes au relief. Il en est de même pour l'axe N51, ayant vocation à être remplacée par l'A34, au nord-ouest de l'aire d'étude. La N51, qui relie Reims à Charleville-Mézières en passant par Reims, présente un enjeu fort et **une sensibilité faible**. En effet elle traverse un paysage vallonné et boisé ne permettant seulement que quelques vues lointaines en direction du projet éolien.

La D966, qui traverse une partie de l'aire d'étude au nord et au sud, **présente des sensibilités faibles** du fait de son éloignement au projet. Elle est en effet localisée sur des hauteurs de plateaux mais ne propose que des vues lointaines en direction de la zone d'implantation potentielle. La D1044, la D977 et la D978 **présentent des sensibilités nulles**. Dans un environnement fortement boisé et vallonné, avec une position parfois en fond de vallées, ces routes ne présenteront aucune covisibilité avec le projet éolien de Saint-Fergeux. Les voies ferrées de l'aire d'étude éloignée **présentent des sensibilités très faibles**, du fait de leur éloignement et des ondulations topographiques qui limitent le lien visuel avec les potentielles éoliennes, permettant néanmoins de possibles vues sur celles-ci.

Les axes de communication suivent les mouvements de terrain liés à la présence des nombreuses vallées qui entaillent cette aire d'étude. Ainsi, les vues lointaines sont rares et sont essentiellement permises depuis les points hauts des plateaux quand elles ne sont pas rattrapées par des masses boisées faisant écran au motif éolien. **Les sensibilités sont donc globalement très faibles à faibles.**



Fig. 29 : Vue sur la N51 depuis la D946 au nord-ouest de Reims



Fig. 30 : Vue depuis la D966 au sud de Montcornet



Fig. 31 : Vue depuis la D1044 au sud de Berry-au-Bac



Fig. 32 : Vue depuis la D977 au nord-est de Liesse-Notre-Dame



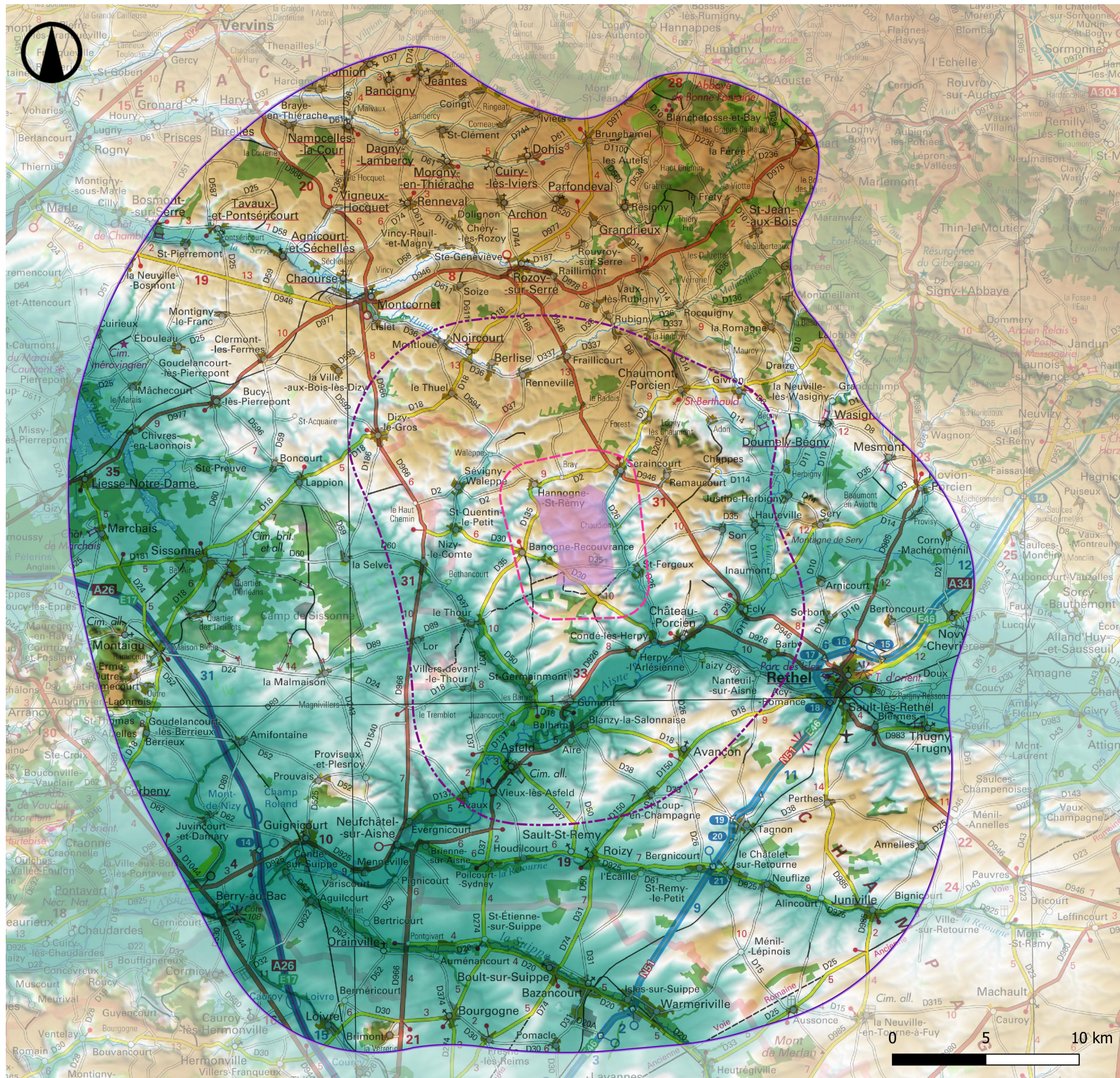
Fig. 33 : Vue depuis la D978 à l'est de Rozoy-sur-Serre



Fig. 34 : Vue depuis la D966 au sud de Montcornet

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A26	TRÈS FORT	FAIBLE
N51 / A34	TRÈS FORT	FAIBLE
D1044	MODÉRÉ	NULLE
D977	MODÉRÉ	NULLE
D978	MODÉRÉ	NULLE
D966	MODÉRÉ	FAIBLE
VOIES FERRÉES	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE

Fig. 35 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée



Lieux de vie



Août 2023

Sources : IGN 100®, BD Alti, Région HdF,
Région GE, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate de 1,8 km

Rapprochée de 6,2 km

Eloignée entre 14,6 km et 25 km

Relief (en m)

300

50

Principaux masques à la visibilité

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)



5.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 36 : Vue du centre-ville de Rethel depuis le pont de l'Europe

ENJEUX

Rethel est la plus grande ville de l'aire d'étude éloignée avec 7 764 habitants (INSEE 2015). Les autres communes possèdent toutes moins de 5 000 habitants. L'aire d'étude éloignée relève donc d'un territoire très majoritairement rural. Aussi, certaines communes sont localisées au nord-est du territoire d'étude au sein du PNR des Ardennes, révélant une identité territoriale forte. **L'enjeu lié au lieux de vie de l'aire d'étude éloignée est modéré.**

SENSIBILITÉS

Les villes de l'aire d'étude éloignée sont principalement localisées dans les vallées. La ville de Rethel est en effet implantée dans la vallée de l'Aisne. Les vues depuis la ville sont donc limitées par le relief. On notera que **la ville est très faiblement sensible au projet** car malgré les masques constitués par les bâtiments eux-même à l'intérieur de la zone urbaine, en périphérie certaines habitations pourront donner vue sur le projet. La vue de ces structures éoliennes ne sera en revanche pas prégnante dans le paysage en raison de la distance et d'autres éléments du paysage tels que les pylônes électriques, la N51 qui contourne la ville, etc.

Au sud, les bourgs le long des vallées de la Retourne et de la Suippe sont insensibles au projet éolien (Warmeriville, Boulton-sur-Suippe, Guignicourt...). En effet, le relief obstrue totalement les potentielles visibilitées en direction de celui-ci. **Leur sensibilité est nulle.** La ville de Sissonne se situe quant à elle à l'arrière du camp militaire éponyme. La végétation inhérente au camp et les variations de relief qu'il présente occultent là aussi les possibles vues vers la zone d'implantation potentielle. Aussi, depuis le cœur des centres-villes et des centres-bourgs, le champ visuel est systématiquement réduit par les habitations et autres grands bâtiments. Et lorsque les vues s'élargissent et s'allongent, l'éloignement du projet intervient. Le moindre masque visuel (topographique ou végétal) intervenant entre le projet et le point de vue réduit alors très fortement les chances de visibilitées potentielles du projet éolien.

Sur l'ensemble du reste des communes étudiées, si des visibilitées peuvent apparaître très localement depuis des entrées ou des sorties orientées en direction du projet, la taille apparente des éoliennes sera insignifiante. Depuis leur intérieur, les masques bâtis et la végétation des jardins privés limiteront également les champs visuels.

La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude éloignée est donc nulle à très faible.



Fig. 37 : Vue depuis la sortie de ville côté sud de Rethel, depuis la D985



Fig. 38 : Entrée sud de Boulton-sur-Suippe



Fig. 39 : Vue depuis le centre de Guignicourt, depuis la D925



Fig. 40 : Vue depuis la sortie de ville au nord de Guignicourt, depuis la D525



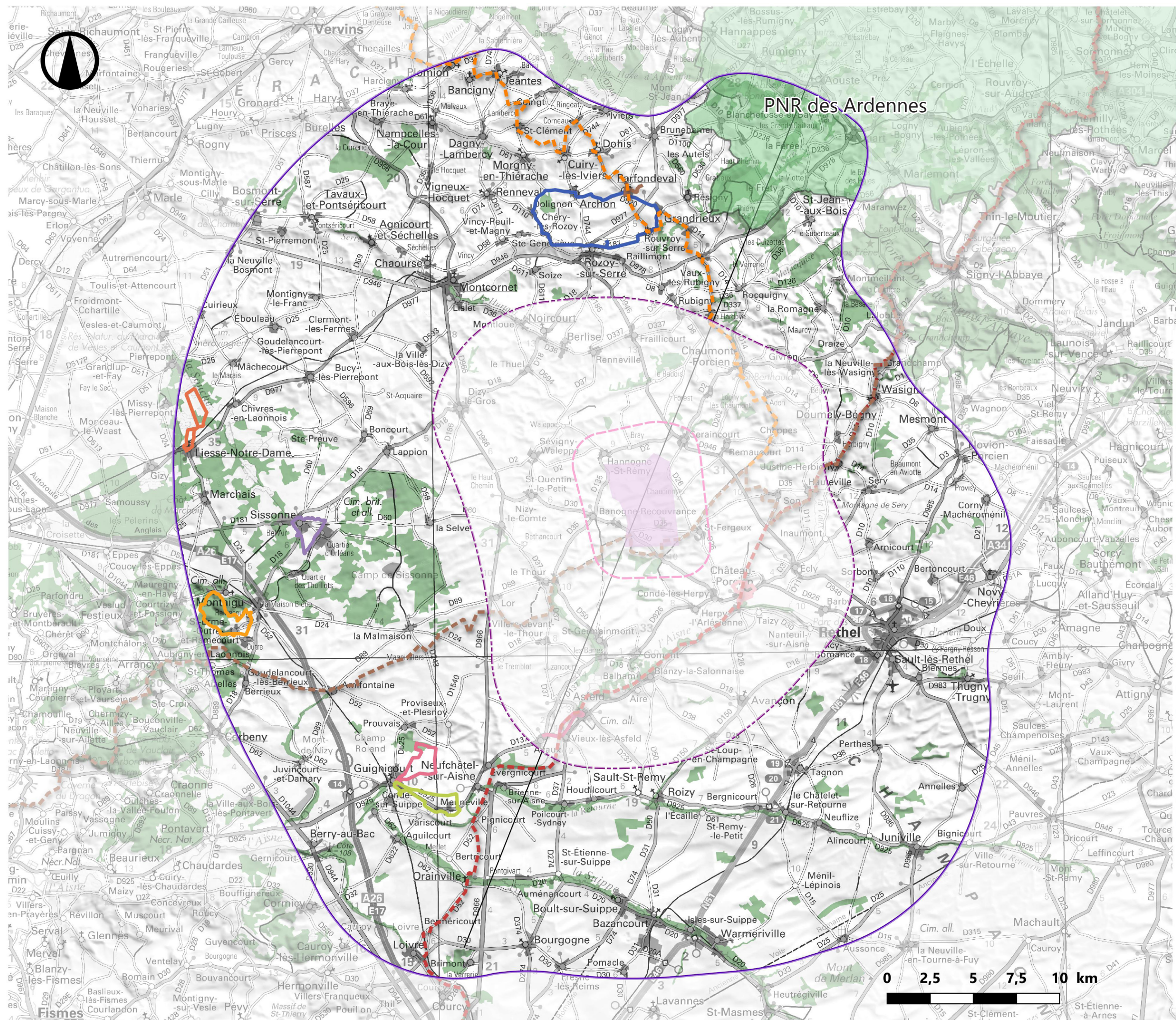
Fig. 42 : Vue sur Rozoy-sur-Serre depuis le nord-est du bourg



Fig. 43 : Vue depuis l'entrée nord-est de Montcornet

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
RETHEL	9 953 hab	12,4 km	TRÈS FAIBLE
WARMERIVILLE	2 669 hab	23 km	NULLE
GUIGNICOURT	2 251 hab	19,4 km	NULLE
ROZOY-SUR-SERRE	949 hab	12,2 km	NULLE
BOULT-SUR-SUIPPE	1 787 hab	20,17 km	NULLE
MONTCORNET	1 257 hab	13,5 km	NULLE

Fig. 41 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude éloignée



Tourisme



Août 2023

Sources : IGN 100®, MonGR, itinéraire
vélotourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Éloignée

Circuits de Grande Randonnée (GR)

- GR12
- GR122
- GR654

Sentiers locaux

- Guinicourt à Menneville
- Les vallons de Parfondeval
- Les vignes de Château-Porcien
- Notre-Dame de liesse et les marais de la souche
- Petite balade au bois de prouvais
- Petite visite de Parfondeval
- De Saint-Erme à Montaigu
- Avaux Asfeld
- Autour de Sissonne

Parc Naturel Régional des Ardennes

Visibilité

- Zone de visibilité théorique
- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)



Fig. 46 : Vue du GR12 depuis la D12 à proximité de La Malmaison

ENJEUX

Trois itinéraires de grande randonnée sont identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée : le GR 12 (de Paris à Amsterdam), le GR 122 et le GR 654 (vers Saint-Jacques de Compostelle). S'ajoutent également des sentiers locaux de randonnée répartis dans l'aire d'étude éloignée. Au nord-est du territoire d'étude, le Parc Naturel Régional des Ardennes présente un attrait touristique. Il propose notamment des itinéraires à la découverte des églises fortifiées de la Thiérache, qui ne sont pas compris dans l'aire d'étude. **L'enjeu lié aux itinéraires de tourisme et aux sites touristiques est ainsi fort.**

SENSIBILITÉS

L'itinéraire du GR 122 parcourt le nord de l'aire d'étude éloignée dans les paysages de la Thiérache ardennaise. Il divague entre vallons et légers reliefs, depuis la Thiérache bocagère au nord vers des paysages légèrement plus ouverts à proximité de Grandrieux. En revanche, on notera que seuls quelques points hauts pourraient permettre de percevoir les potentielles structures du parc éolien, même si elles seront perçues très petites à cette distance. **La sensibilité de l'itinéraire est très faible.**

Concernant le GR 12 et le GR 654, ils traversent l'aire d'étude éloignée au sud-ouest, puis sur un même itinéraire au nord-est. Au sud-ouest, ils arpentent majoritairement des plateaux agricoles. Les paysages ouverts permettent certaines vues depuis les hauteurs, malgré les ondulations du plateau et les bosquets ponctuels, moins présents sur cette partie de l'aire d'étude au sein de la Champagne Crayeuse et des plaines de grande cultures. Ces vues sont donc courantes mais restent limitées du fait de l'éloignement des itinéraires de randonnée. **Leur sensibilité est faible à modérée sur ces portions.** Au nord-est, ils longent la vallée de la Vaux sur un léger relief. De ce fait, des vues seront possibles vers le projet, notamment depuis la portion entre Justine-Herbigny et Wasigny. Les autres portions seront davantage protégées. **La sensibilité de ces itinéraires au nord est donc faible.**

Quant aux itinéraires locaux de randonnée, ils se situent majoritairement au sein de bourgs et villages ruraux, ou longent les différents cours d'eau du territoire. Les masques dus aux bâtiments et aux jardins privés, ainsi que les masques dus au relief du territoire, notamment par leur position en fond de vallées, coupent l'ensemble des vues en direction du projet éolien de Saint-Fergeux. Enfin, le PNR des Ardennes ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet, en raison de l'éloignement et de l'absence de vue importante sur celui-ci.

La sensibilité globale des itinéraires de randonnée et sites touristiques est donc faible.



Fig. 44 : Vue du GR122, depuis la rivière brune à Dohis, au nord de la ZIP



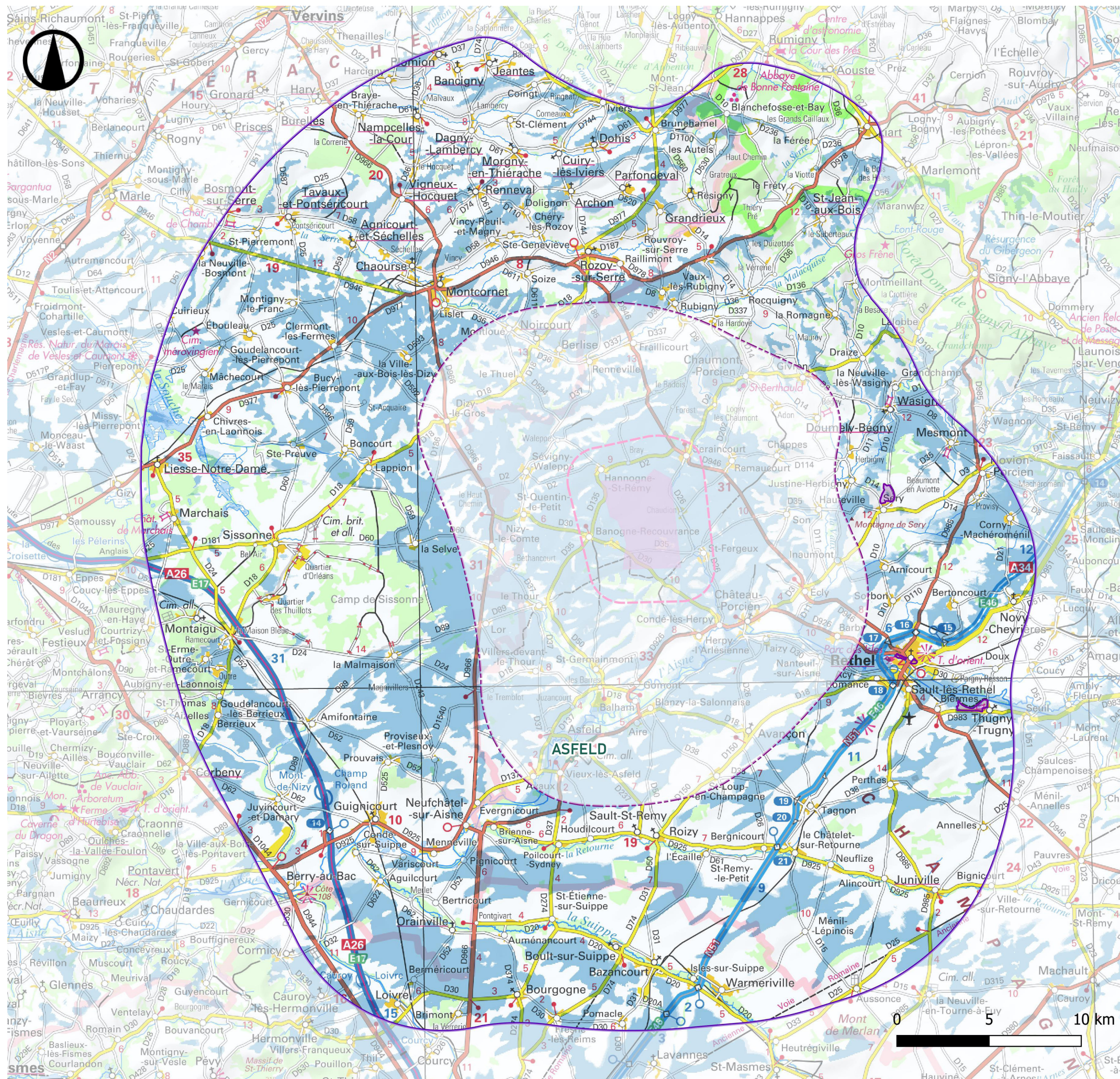
Fig. 45 : Sentier «Autour de Sissonne»



Fig. 48 : Vue du chemin intervillage de liaison entre Guignicourt et Evergnicourt, à Guignicourt

LIEU TOURISTIQUE	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 12	FORT	FAIBLE À MODÉRÉE
GR 122	FORT	TRÈS FAIBLE
GR 654	TRÈS FORT	FAIBLE À MODÉRÉE
SENTIERS LOCAUX	FAIBLE	NULLE

Fig. 47 : Tableau de synthèse des itinéraires de touristiques de l'aire d'étude éloignée



Sites protégés



Août 2023

Sources : IGN 100®, Atlas des
patrimoines
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

 Immédiate

 Rapprochée

 Eloignée

Sites historiques

 Inscrit

Visibilité théorique

 Zone de visibilité potentielle



5.4. Patrimoine architectural et paysager

5.4.a. Les sites protégés et Sites Patrimoniaux Remarquables

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée comptabilise quatre sites protégés inscrits et aucun site classé. Ils se trouvent à l'ouest du territoire d'étude. **Le nombre de sites protégés à l'échelle de l'aire d'étude constitue un enjeu patrimonial modéré.**

SENSIBILITÉS

Les deux sites inscrits dans la ville de Rethel sont dissimulés par la trame bâti, dense et élevée, coupant les possibles vues en direction du projet. Le site inscrit de Sery, situé derrière la montagne de Sery, est protégé par le relief du territoire.

Le Château de Thugny Trugny et son parc sont nichés au cœur de la vallée de l'Aisne, dont les bords du cours d'eau et du canal de l'Aisne sont relativement boisés. De ce fait, les vues sont très courtes. Seules quelques vues sont possibles depuis les coteaux de la vallée, mais ne concernent pas ce site.

Uniquement localisés dans l'aire d'étude éloignée, l'ensemble des sites protégés sont considérablement éloignés du projet éolien. Les masques visuels et notamment la végétation et la topographie empêcheront toute perception des potentielles futures éoliennes depuis ces derniers.

Les sensibilités liées aux sites de l'aire d'étude éloignée sont nulles.

N°	Nom	Protection	Commune(s)	Distance (km)	Sensibilité
1	Château et son parc	Inscrit	THUGNY TRUGNY	16,8	Nulle
2	Château Mazarin et ses abords	Inscrit	RETHEL	13,5	Nulle
3	Promenade des Isles et ses abords	Inscrit	RETHEL	12,7	Nulle
4	Mont Sery et ses abords	Inscrit	SERY	11,1	Nulle

Fig. 49 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée



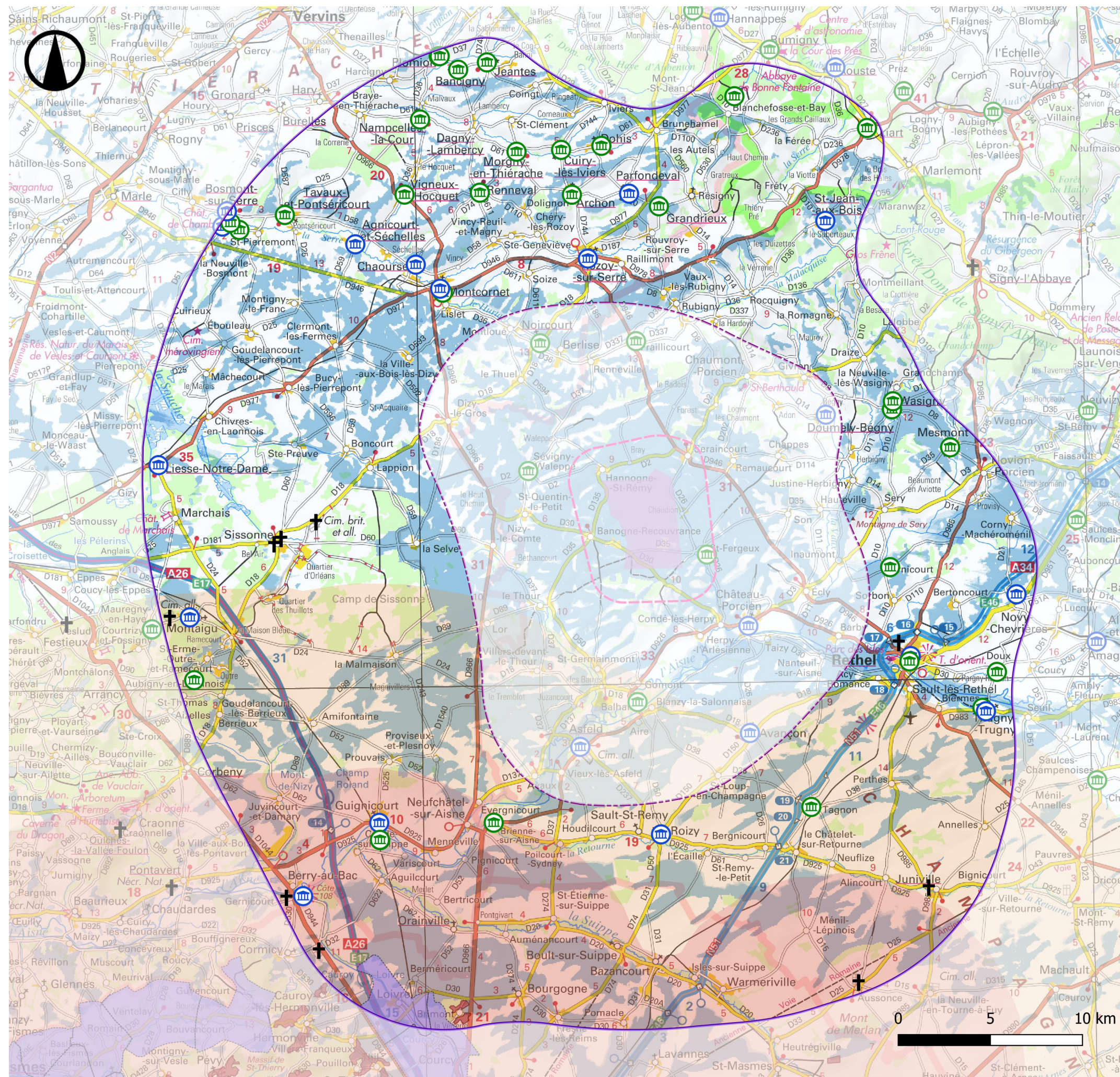
© ATER Environnement, 2023

Fig. 50 : Le château de Thuny-Trugny



© ATER Environnement, 2023

Fig. 51 : Le Mont de Séry, site inscrit à Séry à l'est de l'aire d'étude



Patrimoine architectural et paysager



Août 2023

Sources : IGN 100®, Atlas des patrimoines
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Monuments historiques

Classé ou partiellement classé

Inscrit ou partiellement inscrit

Sites historiques

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale

Patrimoine UNESCO

Appellation champagne

Zone d'exclusion 10km

Zone de vigilance 20km

Visibilité théorique

Zone de visibilité potentielle

5.4.b. Les monuments historiques

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
1	Ancien Abri allemand dit du Kaiser	Classé	Bosmont-sur-Serre	28,2
2	Château de Chambly	Inscrit	Bosmont-sur-Serre	27,9
3	Halle	Inscrit	Plomion	27,8
4	Église Notre-Dame	Inscrit	Plomion	27,7
5	Cote 108	Classé	Berry-au-Bac	27,6
6	ferme Saint Antoine	Inscrit	Saint-Pierremont	27,3
7	Presbytère	Classé	Liesse-Notre-Dame	26,8
8	Église Saint-Nicolas	Inscrit	Bancigny	26,7
9	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Jeantes	26,5
10	Oppidum	Inscrit	Saint-Thomas	26,1
11	Eglise	Inscrit	Tavaux-et-Pontséricourt	25,9
12	Eglise	Classé	Montaigu	25,4
13	Eglise	Inscrit	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	25,2
14	Eglise	Inscrit	Nampcelles-la-Cour	25,1
15	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Liart	24,5
16	Restes de l'église abbatiale Notre-Dame de Bonnefontaine	Inscrit	Blanchefosse-et-Bay	23,6
17	Oppidum de Variscourt	Inscrit	Variscourt	22,6
18	Oppidum de Variscourt	Inscrit	Variscourt	22,6
19	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Vigneux-Hocquet	22,2
20	Eglise	Classé	Agnicourt-et-Séchelles	21,9
21	Eglise	Classé	Guignicourt	21,9
22	Église Saint-Nicolas	Inscrit	Morgny-en-Thiérache	21,4
23	Eglise Saint-Loup	Classé	Thugny-Trugny	21,0

ENJEUX

46 monuments historiques sont recensés sur l'aire d'étude éloignée. Ils sont répartis sur le territoire avec toutefois une concentration de ces derniers nettement supérieure sur la partie nord au sein de l'ensemble du territoire de la Thiérache. La plaine de grandes cultures et le Haut Porcien ne recensent que peu de monuments historiques, qui sont plus éparpillés. Si la plupart des communes de l'Aisne et des Ardennes disposent d'au moins un monument historique, bien souvent une église, le patrimoine du territoire d'étude se révèle également diversifié : Fermes protégées, Halles, Eglises, anciennes Abbayes, Châteaux, etc... **L'enjeu lié au patrimoine architectural et paysager est fort.**

SENSIBILITÉS

Au sein de l'aire d'étude éloignée, les églises ne sont pas simplement des monuments isolés, elles font partie intégrante du paysage local. Perchées sur des collines ou nichées aux creux des vallées mais surtout au cœur

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
24	Église Saint-Martin	Inscrit	Cuiry-lès-Iviers	20,8
25	Château de Thugny-Trugny	Inscrit	Thugny-Trugny	20,7
26	Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge	Inscrit	Dohis	20,6
27	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Doux	20,6
28	Eglise Saint-Pierre	Classé	Novy-Chevrières	20,4
29	Église Notre-Dame	Inscrit	Renneval	20,1
30	Halle	Classé	Saint-Jean-aux-Bois	19,0
31	Eglise	Classé	Chaourse	18,9
32	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Brienne-sur-Aisne	18,3
33	Église Saint-Martin	Inscrit	Archon	18,3
34	Église Saint-Médard	Classé	Parfondeval	17,9
35	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Tagnon	17,8
36	Église Saint-Nicolas	Inscrit	Grandrieux	17,2
37	Eglise	Classé	Montcornet	17,0
38	Eglise Notre-Dame	Classé	Roizy	16,9
39	Château de Mesmont	Inscrit	Mesmont	16,9
40	Ermitage	Inscrit	Montcornet	16,7
41	Hôtel de Ville	Inscrit	Rethel	16,0
42	Eglise Saint-Nicolas	Classé	Rethel	16,0
43	Ferme Taton	Inscrit	Wassigny	14,8
44	Église Saint-Laurent	Classé	Rozoy-sur-Serre	14,7
45	Halle	Inscrit	Wassigny	14,6
46	Château	Inscrit	Arnicourt	13,3

Fig. 52 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

des bourgs, leurs clochers élancés se dressent souvent comme des repères visuels. En revanche, on notera que ces églises présentent peu de sensibilités vis-à-vis du projet, car les reliefs masquent en grande partie les vues vers celui-ci.

L'étude des zones de visibilité potentielles indique par ailleurs que les vues sont essentiellement limitées à l'aire d'étude rapprochée et immédiate. Ainsi, même pour les monuments historiques situés sur le plateau, les sensibilités seront nulles. Étant pour la plupart localisés au cœur des bourgs et éloignés du projet, ils seront protégés du futur parc éolien. Néanmoins, l'étude des zones de visibilité théoriques ne prend pas en compte les masques visuels de petite envergure (topographie fine, bâti, haies et bosquets...). L'ensemble des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée ne présentera donc pas de perception visuelle avec le projet de Saint-Fergeux. **La sensibilité liée au patrimoine est donc nulle.**



Fig. 53 : Halle inscrite de Plomion, au nord de l'Aire d'étude



Fig. 54 : Eglise Notre-Dame inscrite à Plomion, au nord de l'aire d'étude



Fig. 55 : Eglise inscrite à Nampcelles-la-Cour, au nord de l'aire d'étude



Fig. 56 : Eglise Saint-Nicolas inscrite à Bancigny, au nord de l'aire d'étude



Fig. 57 : Eglise Saint-Martin inscrite à Jeantes, au nord de l'aire d'étude



Fig. 58 : Eglise de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge inscrite à Dohis, au nord-est de l'aire d'étude



Fig. 59 : Halle inscrite à Wassigny, au nord-est de l'aire d'étude



Fig. 61 : Eglise Notre-Dame inscrite à Roizy, au sud-est de l'aire d'étude



Fig. 60 : Ferme Saint Antoine inscrite à Saint-Pierremont, au nord-ouest de l'aire d'étude



Fig. 64 : Eglise classée à Montaigu, au sud-ouest de l'aire d'étude



Fig. 63 : Hôtel de Ville inscrite à Rethel, à l'estde l'aire d'étude

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
MONUMENTS HISTORIQUES DE RETHEL ET DE LA VALLÉE DE L' AISNE	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VALLÉE DE LA SERRE	MODÉRÉ	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DES COLLINES DU LAONNOIS À L'OUEST	MODÉRÉ	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE LA THIÉRACHE	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DU PNR DES ARDENNES	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VALLÉE DE LA RETOURNE	MODÉRÉE	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DES PLAINES AU SUD	MODÉRÉ	NULLE

Fig. 62 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée par secteurs

5.4.c. Le patrimoine UNESCO

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée comptabilise une aire classée patrimoine UNESCO, sous le nom «d'Appellation Champagne». Ce bien classé au rang de patrimoine mondial protégé fait partie des «Coteaux, Caves et Maisons de Champagne» et correspond au vignoble de Brimont au sud-ouest de l'aire d'étude. Ce classement permet de délimiter des zones de vigilance (20 km) et des zones d'exclusion (10 km) vis-à-vis des projets éoliens (voir carte précédente). **Ce site UNESCO à l'échelle de l'aire d'étude éloignée constitue un enjeu patrimonial fort.**

SENSIBILITÉS

Ce site classé UNESCO se situe au sud de l'aire d'étude éloignée. Le site de Brimont est situé au-dessus d'une butte. Sa position en amont permet de potentielles vues et une ouverture du paysage. Ces vues pourront être réduites grâce à la présence du bois de la Bove, en aval de cette butte, et grâce aux nombreux masques visuels (topographie, végétation, etc). **Les sensibilités liées au patrimoine UNESCO de l'aire d'étude éloignée restent donc très faibles.**



Fig. 65 : Vue depuis les vignobles de Brimont, en direction de la commune, au sud de l'aire d'étude



Fig. 66 : Vue depuis les vignobles de Brimont, au sud de l'aire d'étude

5.4.d. Les sites mémoriaux

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée comptabilise neuf sites remarquables liés à la Première Guerre Mondiale. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire d'étude. **Le nombre de sites remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée constitue un enjeu patrimonial modéré.**

SENSIBILITÉS

Neuf sites remarquables liés à la première Guerre Mondiale se situent au sein de l'aire d'étude éloignée. Ces sites sont les cimetières militaires de Montaigu, de Berry-au-Bac, Sissonne, Aussonce et Juniville, la nécropole nationale de Rethel et celle de la Maison Bleue à Cormicy ainsi que le cimetière britannique et allemand de Sissonne. Les nécropoles et cimetières sont majoritairement placés en lisière de ville et considérablement éloignés du projet éolien. Les masques visuels et notamment la végétation, l'urbanisation et la topographie empêcheront toute perception des potentielles futures éoliennes depuis ces derniers. **Les sensibilités liées aux cimetières militaires de l'aire d'étude éloignée sont nulles.**



Fig. 67 : Nécropole nationale de la Maison Bleue à Cormicy, au sud-ouest de l'aire d'étude, hors ZIP

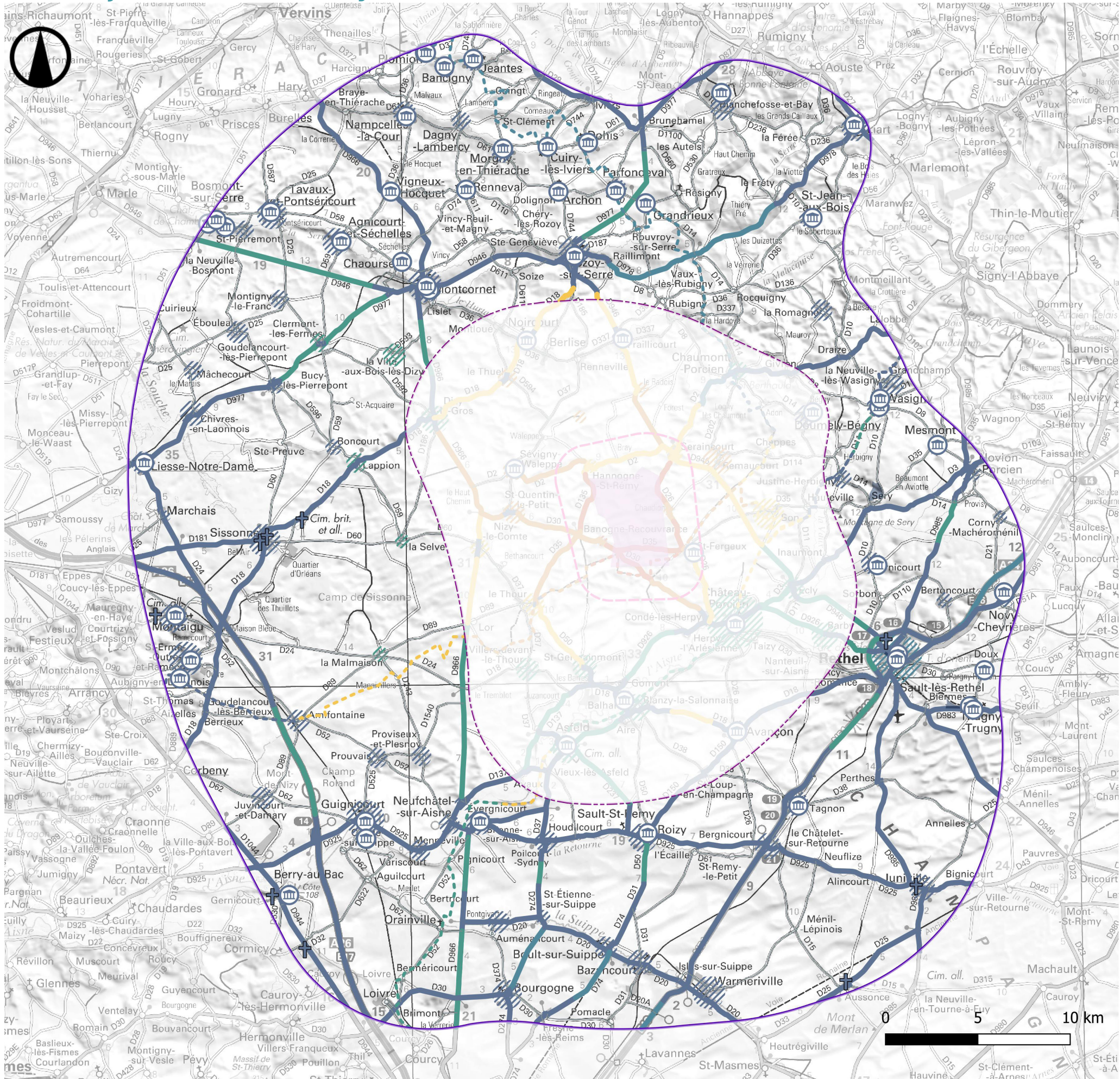


Fig. 69 : Cimetière britannique de Sissonne, hors ZIP



Fig. 68 : Cimetière militaire allemand de Montaigny, hors ZIP

5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités



Synthèse de l'aire d'étude éloignée



Février 2024

Sources : IGN 100®, Régions Hdf et GE,
Base Mérimée, Mon-GR
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Sensibilité des lieux de vie

- Très faible
- Nulle

Sensibilité du patrimoine

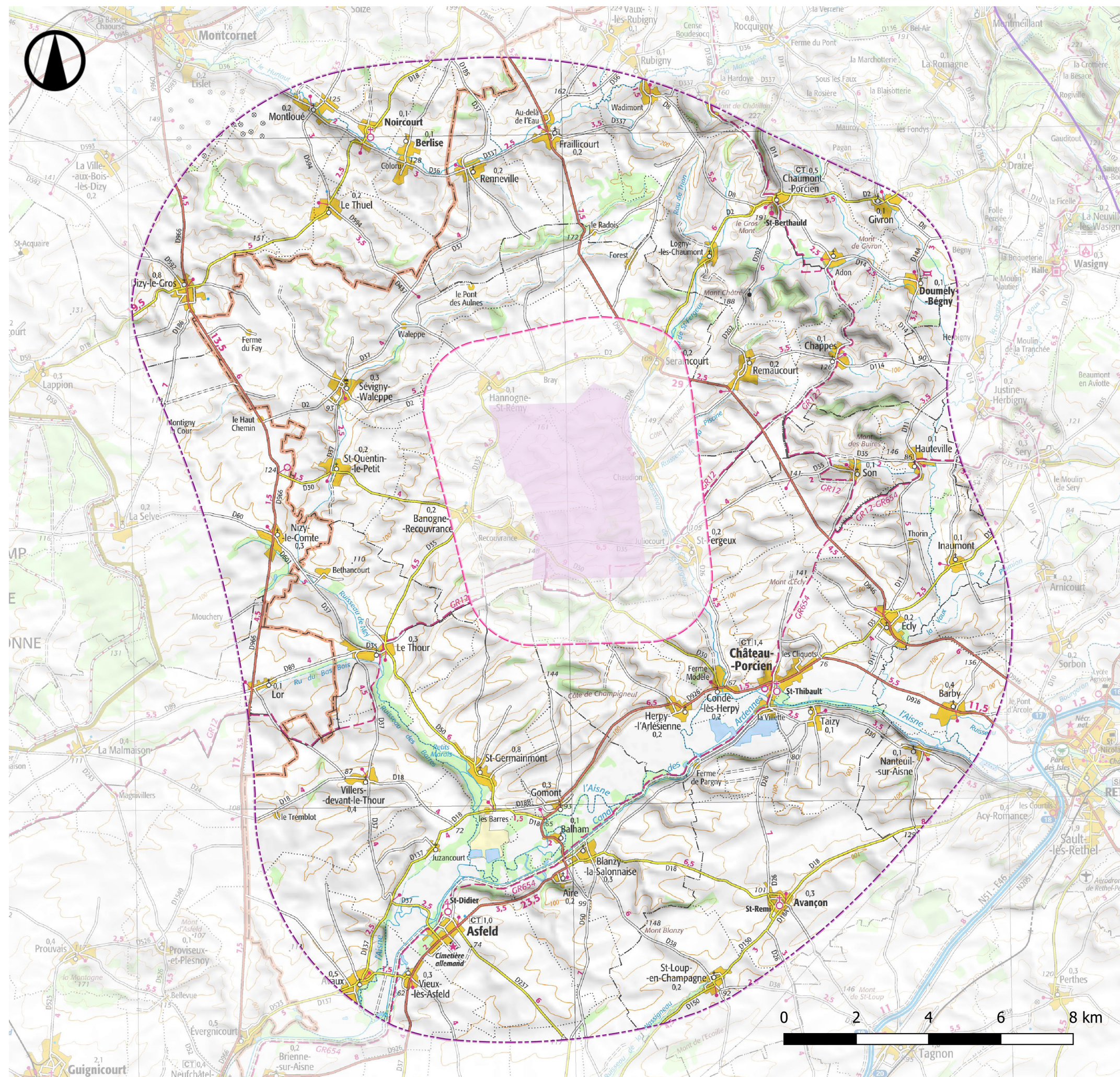
- Monuments historiques - Nulle
- Sites protégés - Nulle
- Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale - Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Modérée
- Faible
- Très faible
- Nulle



L'aire d'étude éloignée regroupe de nombreux points d'enjeux, qu'il s'agisse des principaux lieux de vie, des axes majeurs ou des espaces patrimoniaux. Toutefois, les sensibilités sont nulles à très faibles majoritairement. Cela s'explique par la distance, qui atténue la perception potentielle du projet de Saint-Fergeux, mais également par les nombreuses vallées qui entaillent l'aire d'étude. Ces dernières, cumulées aux massifs forestiers multiplient les masques topographiques et végétaux qui réduisent les visibilitées des potentielles éoliennes.



Aire d'étude rapprochée



Février 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

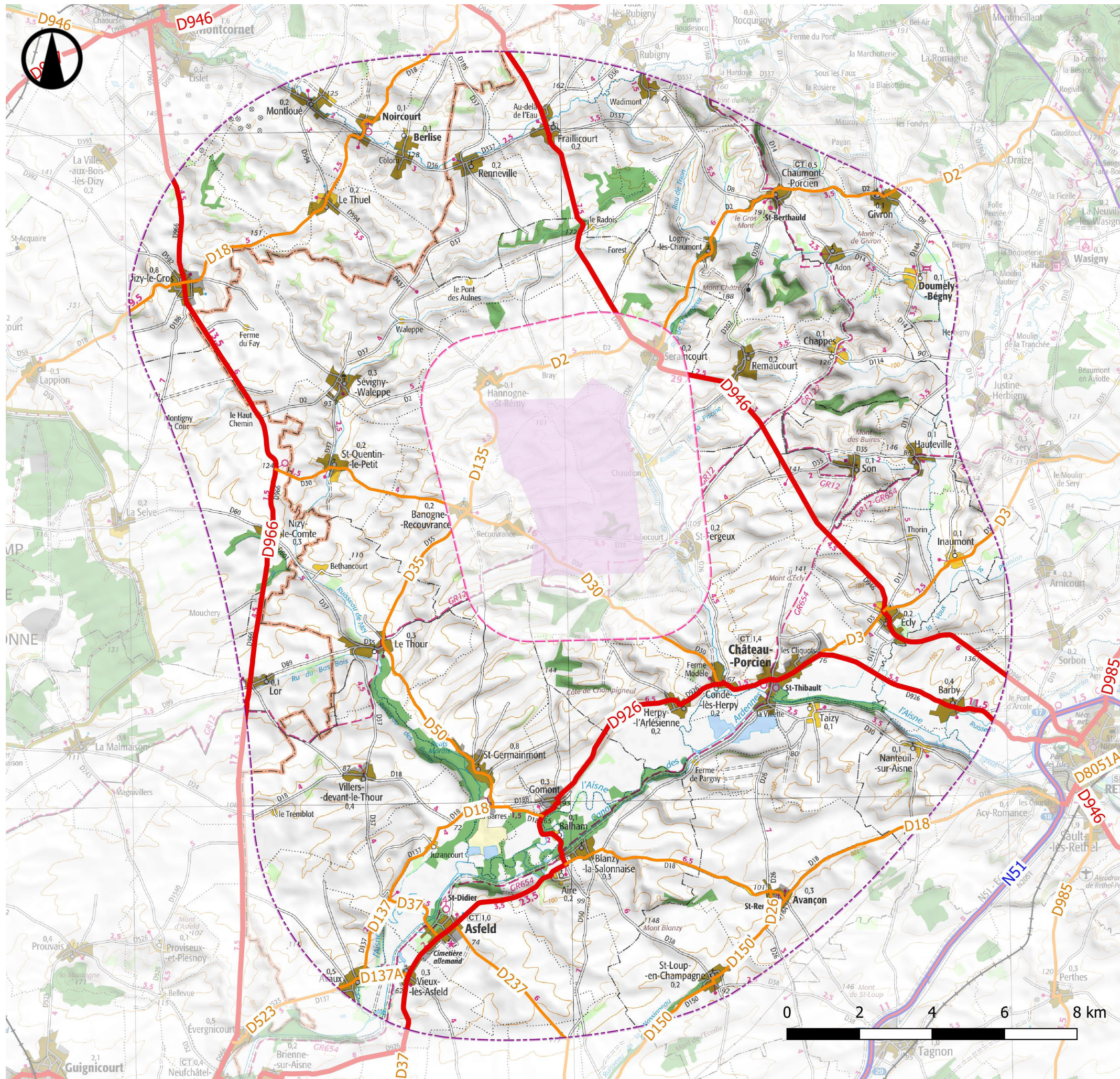
Immédiate

Rapprochée

6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

ETAT INITIAL





Axes de communication



Février 2024

Sources : IGN 100®, Bd alti, Région HdF,
Région GE
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Axes de communication

Type autoroutier

Liaison principale

Liaison régionale

Voie ferrée

Principaux masques à la perception

Principaux lieux de vie

Principaux boisements



6.1. Axes de communication



Fig. 70 : Vue depuis la D966 au croisement avec la D30, au nord de Nizy-le-Comte

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un maillage de routes départementales (D966, D926, D946, D18...). Les trois principaux axes (D966, D926 et D946) parcourent l'ensemble de l'aire d'étude. Les axes routiers secondaires sont dans l'ensemble répartis de façon équilibrée. Ces routes départementales présentent un rayonnement et une fréquentation davantage locaux que départementaux. **Les axes de communication représentent donc un enjeu modéré.**

SENSIBILITÉS

La départementale D966 dessert Dizy-le-Gros et Nizy-le-Comte entre la plaine de grandes cultures et le Haut-Porcien. Cette portion, découverte et montant sur les hauteurs des plaines de grandes cultures côté basse Thiérache, donne à cet axe une position en amont de la zone de projet. Cela induit une ouverture du paysage, et donc une visibilité accrue en direction des futures éoliennes. Au sud de Nizy-le-Comte, l'axe traverse le plateau des plaines de grandes cultures, offrant des points de vues directs sur le projet de Saint-Fergeux. Par ailleurs, compte tenu de l'éloignement, la hauteur apparente des éoliennes dans le paysage restera faible. **La sensibilité de la D966 est donc modérée.**

La D926 parcourt la vallée de l'Aisne entre Rethel, Château-Porcien et Asfeld au sein de l'aire d'étude rapprochée. C'est un axe relativement passant qui représente donc un enjeu modéré à l'échelle de cette aire d'étude. En revanche, sa position majoritairement en fond de vallée le rend peu sensible au projet. Le léger relief de la vallée réduit drastiquement les possibles vues sur le projet de Saint-Fergeux. Seules quelques portions pourraient présenter des vues sur celui-ci, notamment à l'ouest de Barby (sud-est de l'AER) et autour d'Asfeld, alors que la route se situe sur le versant sud de la vallée. **La sensibilité de la D926 est en somme considérée comme faible.**

La D946 sinue entre Rethel et Rozoy-sur-Serre à travers le Haut-Porcien. Ce paysage de transition entre la champagne humide et la Thiérache au nord compte de nombreuses petites rivières qui induisent un relief chahuté et une grande variabilité des vues. Cependant, le milieu étant plutôt ouvert, les vues en direction du projet sont très courantes. Par ailleurs, le motif éolien est déjà présent dans le paysage de la route, particulièrement sur les hauteurs du Haut-Porcien et le parc de Saint-Fergeux viendra s'ajouter aux parcs déjà présents. **Ainsi, la sensibilité de la route est modérée à forte à l'approche de l'aire d'étude immédiate.**

Concernant le réseau des départementales, les routes présentes sur la moitié nord semblent globalement moins sensibles au projet éolien du fait du relief variable de la Thiérache. Au nord-est, la D18 alterne entre positions sur la plaine de grandes cultures, en fond de vallées et sur les reliefs vers la basse Thiérache. Les vues potentielles en direction du projet sont existantes mais limitées par le micro-relief à quelques portions. **La sensibilité est faible depuis les vallées et modérée depuis les points hauts dégagés.**

Les départementales de la partie sud (D50, D35, D150 et D18) sont plus exposées aux visibilitées. Leurs positions en hauteur sur des monts permet de potentielles visibilitées vis-à-vis du projet, malgré de nombreux masques visuels (relief, végétation...). **La sensibilité est modérée à forte pour les axes orientés en direction de la zone d'implantation potentielle.**

Enfin, à l'est, les D3 et D2 sont davantage protégées des vues sur le projet. En effet, au delà de la D946, les monts (Mont des Buire, Mont Châtré...) constituent une barrière visuelle vers l'ouest qui masque quasi systématiquement les potentielles vues sur le projet. **Leur sensibilité est donc nulle à très faible.**



© ATER Environnement, 2023

Fig. 71 : Vue depuis la D 946 à proximité de la ferme de Lucquy



© ATER Environnement, 2023

Fig. 72 : Vue depuis la D 926 à l'ouest de Herpy l'Arlésienne



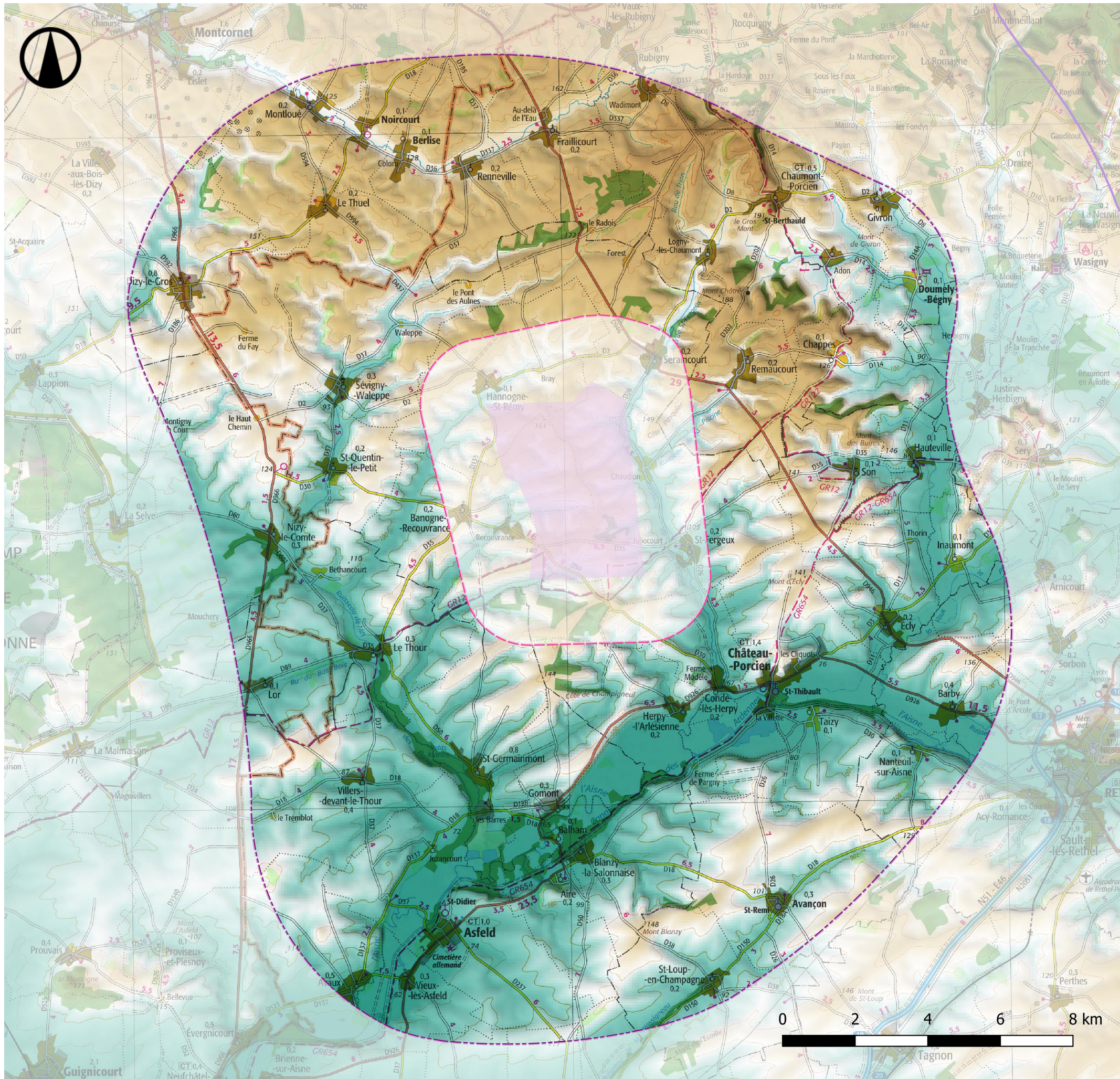
Fig. 74 : Vue depuis la route communale au nord de Gomont



Fig. 75 : Vue depuis la D 946 au sud-ouest d'Écly

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
D 966	MODÉRÉE	MODÉRÉE
D 926	MODÉRÉ	FAIBLE
D 946	MODÉRÉE	FORTE
D 18	FAIBLE	FAIBLE À MODÉRÉE
D 35 / D 50 / D 150	FAIBLE	MODÉRÉE
D 2 / D 3	FAIBLE	TRÈS FAIBLE

Fig. 73 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée



Lieux de vie



Février 2024

Sources : IGN 100®, BDAltiv2, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Principaux masques à la perception

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

Relief (en m NGF)

300

50



6.2. Bourgs et lieux de vie



© ATER Environnement, 2023

Fig. 77 : Vue depuis la D35, en sortie de ville nord de le Thour en direction de Banogne-Recouvrance

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée comprend de nombreuses communes. Elles sont implantées le long des vallées (Le Hurtaut au nord ou l'Aisne au sud et ses affluents: Ruisseau de Nizy, la Vaux....) ou éparpillées dans le relief en Thiérache. Les communes les plus importantes sont Asfeld et Château-Porcien dans la vallée de l'Aisne avec respectivement 1 000 et 1 400 habitants (INSEE 2015). Les autres communes comptent moins de 1 000 habitants. **L'enjeu lié aux bourgs est modéré.**

SENSIBILITÉS

96

Au sein de la vallée de l'Aisne, les villes de Asfeld, Château-Porcien, mais aussi Vieux-lès-Asfeld, Blanzly-la-Salonnaise ou Barby semblent être protégées des vues vers la zone de projet. En effet, la vallée, bien que peu encaissée, atténue la sensibilité des lieux de vie qu'elle comprend, réduite également par les boisements implantés sur les versants notamment autour de Château-Porcien. De manière générale, des visibilitées seront possibles sur le potentiel parc éolien, mais dans de faibles mesures, à la périphérie des bourgs. Depuis l'intérieur de ceux-ci, les bâtiments constitueront des masques à la perception en direction de la zone de projet. **Leur sensibilité est donc faible.**

Le constat est le même pour l'ensemble des bourgs de l'aire d'étude éloignée qui s'implanteront en vallées. Les visibilitées seront faibles, mais possibles depuis les sorties de bourgs en hauteur, ou sur les versants qui donnent en direction de la zone de projet.

Au nord-est, les bourgs de Givron, Doumély-Bégny, Adon et Hauteville seront strictement exemptés de vues sur le projet, au même titre que les axes de communication qui les desservent, grâce aux monts de Givron, de Châtré, des Buire et le Gros Mont. **Leur sensibilité est nulle.**

En revanche, concernant l'ensemble des autres villages positionnés sur le plateau agricole, les visibilitées potentielles sur le projet éolien semblent plus nombreuses. Elles sont surtout attendues depuis les entrées et sorties des communes. Toutefois, lorsque ces perceptions sont attendues, le projet éolien sera généralement visible conjointement avec les éoliennes des nombreux parcs voisins. Aussi, les visibilitées se limiteront aux entrées ou sorties de villages mais seront bien rares depuis les cœurs de villages où les éléments bâtis limitent considérablement les champs visuels. **Leur sensibilité est modérée à forte.**

La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée est donc variable selon leur implantation en fond de vallée ou sur les hauteurs du plateau, et selon la présence de masques visuels. Elle demeure globalement modérée.



© ATER Environnement, 2023

Fig. 76 : Vue du centre de Château-Porcien, depuis l'Aisne



Fig. 79 : Vue depuis le sud d'Asfled vers le village



Fig. 78 : Vue depuis la sortie de ville côté nord de Château-Porcien, depuis une route locale



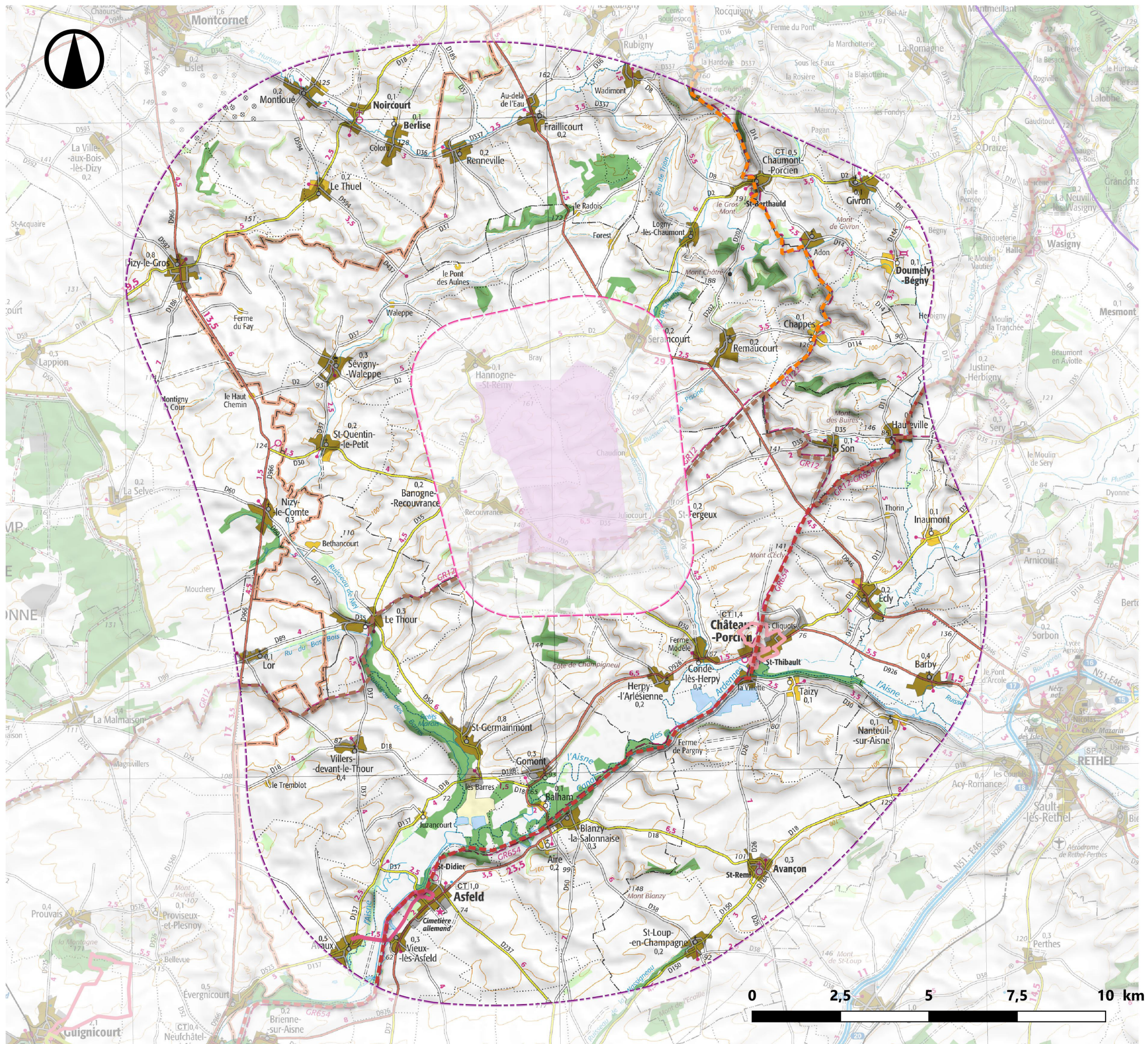
Fig. 81 : Vue sur Logny-lès-Chaumont. Les vues depuis le Haut-Porcien du Nord sont rythmées par le relief



Fig. 82 : Depuis la sortie sud-est de le Thuel

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
ASFLED	1 078 hab	9,7 km	FAIBLE
CHÂTEAU-PORCIEN	1 308 hab	4,3 km	FAIBLE
CHAUMONT-PORCIEN	509 hab	6,7 km	FAIBLE
LE THUEL	153 hab	6,8 km	FORTE
REMAUCOURT	174 hab	2,8 km	FORTE
SÉVIGNY-WALEPPE	220 hab	3,9 km	FORTE
NIZY-LE-COMTE	240 hab	6,2 km	MODÉRÉE
LE THOUR	368 hab	4,2 km	MODÉRÉE

Fig. 80 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée



Tourisme



Février 2024

Sources : IGN 100®, MonGR, itinéraire
vélotourisme

Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Circuits de Grande Randonnée (GR)

GR12

GR122

GR654

Sentiers locaux

Les vignes de Château-Porcien

Avaux Asfeld

Visibilité

Zone de visibilité théorique

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)



Fig. 84 : Vue du GR 12 depuis une route locale à l'est de Le Thour

ENJEUX

Les trois itinéraires de grande randonnée identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée traversent également l'aire d'étude rapprochée, à savoir le GR 12 (de Paris à Amsterdam), le GR 122 et le GR 654 (vers Saint-Jacques de Compostelle). Les deux principales villes de la vallée de l'Aisne (Asfeld et Château-Porcien) comportent aussi des sentiers locaux qui permettent de découvrir les bourgs et leurs abords. **L'enjeu lié aux itinéraires de tourisme et aux sites touristiques est ainsi fort.**

100

SENSIBILITÉS

La vitesse de déplacement d'un randonneur piéton ou cycliste est bien moindre de celle d'un automobiliste. Le temps qu'il met à parcourir une même distance est donc beaucoup plus long. Ce temps lui permet d'observer davantage l'environnement dans lequel il évolue et les paysages qui le composent. Par ailleurs les sentiers sont souvent accompagnés de formations végétales qui filtrent ainsi les vues vers le grand paysage. Les sensibilités sont alors très variables.

En provenance du Parc Naturel Régional des Ardennes au nord-est, les GR 12 et GR 654 rentrent dans l'aire d'étude rapprochée au sud des monts précédemment cités. L'arrivée sur ce secteur très ouvert du Haut-Porcien va engendrer davantage de variations de visibilité. Le GR 654 s'oriente vers le sud, et va longer la vallée de l'Aisne, le long du canal éponyme entre Château-Porcien et Neufchâtel-sur-Aisne, via Asfled. Ainsi, sur toute cette portion, les alignements arborés le long du canal et la ripisylve de l'Aisne constitueront un paysage semi-fermé qui limitera d'autant plus les vues vers la zone de projet. De ce fait, tout comme les itinéraires autour des villages de Asfeld et Château-Porcien, **la sensibilité du GR 654 restera faible.**

Concernant le GR 12, celui-ci s'oriente en direction de la zone d'implantation potentielle dans les paysages ouverts du plateau agricole à partir de Son. Sur sa portion à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, là aussi, le GR 12 traverse un paysage de grandes cultures et l'orientation du chemin donnera à voir le projet très régulièrement dans le sens ouest-est. Ainsi, **cet itinéraire comporte une sensibilité modérée à forte au projet.**

Enfin, au nord-est, le GR 122 serpente parmi les monts Châtré, de Buire et le Gros Mont et part vers le nord via Chaumont-Porcien. La sensibilité de l'itinéraire est très faible car il traverse des paysages vallonnés qui limiteront ainsi fortement les potentielles vues vers le projet. Seules quelques percées visuelles pourront permettre de percevoir le projet, lorsque la végétation s'efface et que le relief s'infléchit vers le sud-ouest. **La sensibilité de l'itinéraire est donc très faible.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 12	FORT	MODÉRÉE À FORTE
GR 122	FORT	TRÈS FAIBLE
GR 654	TRÈS FORT	FAIBLE
SENTIERS LOCAUX	FAIBLE	FAIBLE

Fig. 83 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.